

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

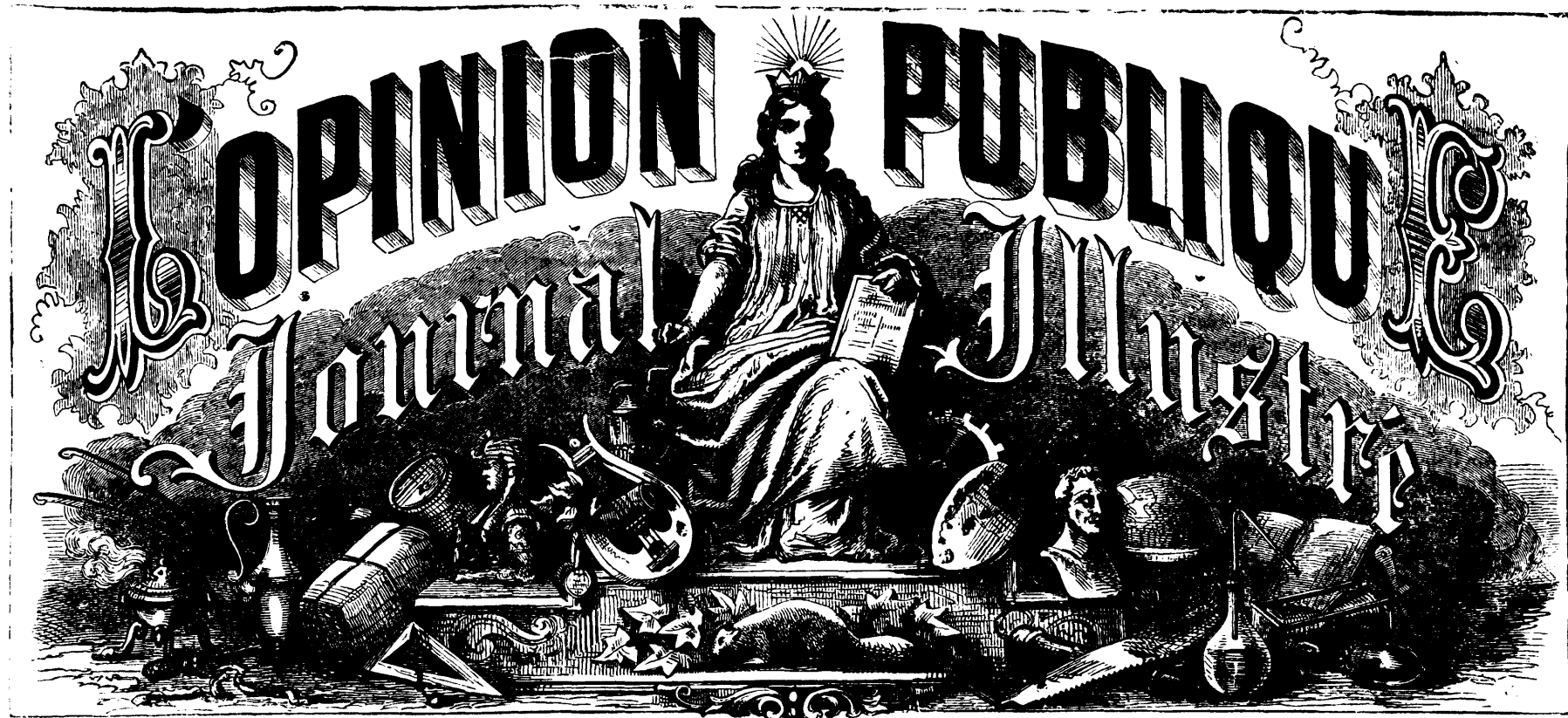
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. II.—No. 40.

MONTREAL, JEUDI, 5 OCTOBRE, 1871.

ABONNEMENT, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

GALERIE NATIONALE.

L'HON. LOUIS-JOSEPH PAPINEAU.

Nous publions une deuxième fois, pour ceux qui ne recevaient pas notre journal, l'année dernière, le portrait de l'Hon. Louis-Joseph Papineau. D'ailleurs, lorsque la tombe se referme sur ceux qu'on a aimés, on ne peut se lasser de fixer les yeux sur leurs traits pour en conserver un souvenir durable. Le peuple canadien verra toujours avec émotion cette belle et noble figure qui fut pendant près d'un siècle l'ornement et la gloire de son pays.

Elle est éteinte cette belle intelligence qui a jeté sur le nom canadien une si vive clarté. On ne l'entendra plus cette voix éloquente dont les accents éveillèrent dans l'âme du peuple le patriotisme et l'espérance, et firent trembler le despotisme.

Il a cessé de battre ce cœur ardent, qui, sous les glaces de la vieillesse, conservait encore la flamme des vertus civiques.

Il semblait que la mort le respectait. Le dernier et le plus grand de sa génération, il refusait de plier sous le poids des années. "La mort le trouvera ce qu'il aura été pendant près d'un siècle," disions-nous, il y a quelque temps: "certains hommes sont comme les pyramides, le temps ne peut les entamer."

Il y a de cela un an, et c'est déjà fait: quelques pieds de terre couvrent les restes de cet homme chez qui la vie semblait se plaire.

Au premier glas qui annonça la fatale nouvelle, la patrie tressaillit dans son cœur; on aurait dit qu'on lui arrachait une partie d'elle-même. Elle se transporta par la pensée dans cette douce retraite de Montebello qu'il a immortalisée, et là, dans une chambre tendue de noir à demi éclairée par une pâle lumière, elle reconnut le corps inanimé d'un de ses plus nobles enfants. Elle se rappela ce qu'il avait fait pour elle, et elle pleura.

Elle se le représenta depuis le jour où il recueillit des mains tremblantes de son illustre père le drapeau national, jusqu'à cette fatale insurrection de 1837, et devant ces souvenirs glorieux, elle voulut qu'il n'y eût place que pour le respect et l'admiration.

Ses vœux furent exaucés: des fleurs et des couronnes tombèrent de toutes parts sur la tombe de ce grand citoyen; des voix étrangères se mêlèrent même aux concerts harmonieux de la patrie pour faire l'apothéose du défunt et le placer parmi les grands hommes qui ont honoré l'humanité par le patriotisme et l'amour de la liberté. Les nations ne peuvent trop honorer leurs grands citoyens! Que devendraient-elles si, au milieu des tempêtes qui menacent sans cesse leur existence, la Providence ne leur envoyait de temps en temps un de ces hommes pour éclairer leur marche? Et nous, nous surtout, pauvre petit peuple! qu'on dirait un rameau perdu au sein des vastes forêts de l'Amérique, nous qui sommes débordés de tous côtés par des races envahissantes, que serions-nous aujourd'hui si quelqu'un n'était pas venu dans les moments critiques relever notre courage et ranimer nos espérances en l'avenir?

Et lorsque nous sommes blessés dans les fibres les plus sensibles de notre âme par l'orgueil insultant de ces races, avec quelle légitime fierté nous leur jetons à la figure le nom des Champlain, des Montcalm, des Salaberry, des Lafontaine et des Papineau! Devant ces noms, qui rappellent tant de gloire, il leur faut bien s'incliner. et

reconnaître que la race qui les a produits mérite d'être respectée.

Si jamais la postérité, oublieuse, se demandait ce que M. Papineau a fait, puisse sa voix éloquente lui répondre des profondeurs de sa tombe: "Je vous ai fait respecter, j'ai appris au monde que dans un coin de l'Amérique, quelques milliers de Français, vaincus par les armes après une lutte héroïque, avaient su arracher leurs droits et leurs libertés aux griffes de leurs vainqueurs. J'ai, pendant trente ans, guidé mes compatriotes dans des combats qui ont fait l'admiration des nations étrangères, et j'ai appris à nos fiers conquérants qu'ils ne pourraient jamais enchaîner ma patrie."

Voilà ce qu'il a fait! Et les grands hommes, auxquels les nations reconnaissantes élèvent des monuments, n'en ont pas toujours fait autant.

Que M. Papineau n'ait pas su, après l'Acte d'Union, accepter la position que les événements avaient faite à son pays, c'est sans doute une faute et un malheur pour nous. De quelle utilité son expérience et son patriotisme auraient pu être pour le Bas-Canada! Toutefois, cette fidélité inviolable à des idées passées, mais patriotiques, doit-elle effacer trente années de services et de dévouement national? M. Papineau est-il le premier parmi les grands hommes qui n'ait pas su plier?

Nous nous consolons facilement de cette obstination dans les principes politiques, si elle ne s'était pas manifestée d'une manière plus regrettable pour le sentiment catholique. Nous venons d'entendre le récit de ses derniers moments et de ses funérailles. C'est froid comme le marbre de sa tombe. Nos traditions religieuses n'étaient pas là! Il aura manqué à l'illustre défunt d'avoir été la personnification de ses compatriotes dans la mort comme il l'avait été dans la vie. On peut s'en chagriner mais Dieu seul peut lui en demander compte.

L. O. DAVID.

Voici comment nous faisons l'appréciation du talent de M. Papineau, la première fois que nous avons publié son portrait:

Les discours écrits que M. Papineau nous laisse, ne donnent pas une idée exacte de son éloquence et de l'effet qu'il produisit sur la Chambre et les masses. A l'exemple de beaucoup d'orateurs, M. Papineau est un médiocre écrivain; son style diffus, rempli d'incidences interminables, qui se croisent et se débattent avec fracas, rend la lecture de ses écrits peu agréable. Il était essentiellement orateur, improvisateur; il lui fallait l'action, la lutte, l'imprévu, le peuple ou ses députés pour auditoire, pour mettre en jeu toutes les ressources de son éloquence et faire vibrer les cordes harmonieuses de son âme.

Lorsque, laissant subitement le fauteuil présidentiel, il s'avavançait au milieu de l'enceinte législative, et de sa voix vibrante et de son geste grandiose et de son regard terrible lançait contre les ennemis de son pays ses éloquents philippiques, les gouverneurs tremblaient sur leur trône et la majorité fière de son chef et de son orateur l'acclamait avec enthousiasme.

Et lorsqu'il parcourait nos belles campagnes, jetant partout des paroles de feu, des éclairs d'éloquence, quelles ovations! quelles processions, quelles joyeuses manifestations! On déployait les drapeaux; les femmes agitaient leurs mouchoirs; les enfants lui jetaient des bouquets; et tous n'avaient qu'une voix pour crier: vive Papineau! Et ce respect, cette admiration universelle et cette confiance générale qui l'ont entouré pendant vingt ans, tout cela était spontané, volontaire.

M. Papineau avait l'intelligence des grands principes qui font la base des sociétés modernes, et il faisait plutôt appel au sentiment de dignité et de liberté de ses auditeurs qu'à leur sensibilité nationale. Son éloquence était passé à l'état de proverbe; on disait d'un enfant qui manifestait des dispositions à bien parler: "c'est un Papineau."

Cependant, M. Papineau n'avait pas tout ce qui constitue l'orateur; il manquait de souplesse et d'entrain; il avait plus de majesté que de vivacité, plus de noblesse que de chaleur; il n'avait pas ces frémissants de voix et ces entraînements passionnés qui confondent l'orateur et l'auditoire dans un même sentiment d'enthousiasme. Cependant, lorsque l'aigle irrité, abaissait son regard et son vol et fondait sur sa proie, il avait des coups d'aile magnifiques, terribles. Le sarcasme s'échappait de toute sa personne, comme une bordée de canon des flancs d'un navire; malheur à ceux qui se trouvaient sur son passage! Le patriotisme franc et sincère et l'amour élevé de la liberté qui l'inspiraient, donnaient à sa parole vigoureuse une autorité à laquelle ses adversaires même ne pouvaient échapper.

Qu'on joigne à tout cela la politesse la plus française, l'affabilité la plus exquise, une bienveillance qui se reflète dans toute sa personne, et une conversation enjouée, élégante et instructive, et on comprendra le prestige et l'influence qu'il a exercé sur son époque.

Nous appelons l'attention du gouvernement et des représentants du peuple sur la correspondance qui suit; elle renferme des remarques qui méritent d'être prises en considération. La loi des magistrats stipendiaires est peut-être ce que le gouvernement a fait de mieux durant le dernier parlement, et nous n'avons jamais compris pourquoi il ne se hâtait pas de la mettre sérieusement à exécution. Aurait-il peur de faire trop de bien à la fois? Le public est satisfait de la loi et de la manière dont elle a été mise en pratique, qu'il ne craigne pas de continuer son œuvre. Nous espérons que le député de Terrebonne saura se faire encore l'interprète de l'opinion publique en réclamant de nos ministres l'application complète d'une loi pour laquelle il a déjà travaillé avec succès.

Messieurs les Rédacteurs,

Vous avez la prétention de représenter l'opinion publique dans votre journal, et en cela vous n'avez pas tort; votre ligne de conduite vous a toujours fait pardonner ce titre pompeux.

Tous les abus que l'opinion réprouve et tous les progrès raisonnables qu'elle réclame, ont trouvé chez vous des censeurs incorruptibles ou de hardis défenseurs.

Permettez-moi de vous signaler un fait public qui renferme un abus à réprimer et une amélioration à faire.

Dès 1868, quelques membres de la Chambre pressèrent le gouvernement de réformer l'administration inférieure de la justice en substituant au système des juges de paix de district des magistrats stipendiaires qui offriraient plus de garanties pour la sûreté du sujet et de l'ordre public. Tout le monde convenait que la société souffrait de l'état de choses alors existant; les juges de paix eux-mêmes n'en disconvenaient pas; ceux d'entr'eux qui avaient conscience de leur position, reconnaissaient leur incompétence dans nombre de cas et se plaignaient avec raison que pour rendre entière justice, ils étaient contraints de s'imposer souvent des dépenses qui n'étaient pas rétribuées.

Les cours de justice regorgeaient d'appel et de *certiorari*, dont les frais étaient payés par les plaideurs lorsque l'erreur ne dépendait que du tribunal. Les dépenses des cours d'assises étaient grossies tous les jours par les nombreuses accusations mal portées et mal instruites renvoyées aux cours criminelles, quand les accusés, par inhabileté, ne savaient pas profiter de l'ignorance ou du peu d'expérience du magistrat pour échapper tout d'abord aux poursuites de la justice.

Bref, la loi fut passée à la satisfaction de tout le monde.

Le gouvernement, qui a fait cette loi, devait pourtant savoir que puisque sa mesure avait rencontré l'assentiment de tous, il n'y avait pas de danger à la mettre à exécution.

Du reste, une loi ne doit pas rester une lettre morte, et dans le cas actuel, c'en est une. Comment! tout le monde demande des magistrats stipendiaires, et le gouvernement tatonne? mais

pourquoi donc ? Vous vouliez faire l'essai de cette loi ? Pardonnez-moi, messieurs les ministres, mais pour des hommes politiques comme vous devez l'être, c'est peu clairvoyant de votre part de n'avoir pas regardé de plus loin.

On prétextera peut-être que c'est un peu coûteux. Mais pourtant on est si peu particulier dans bien des cas où les mesures ne sont pas la moitié aussi bonnes que celle-ci ! D'ailleurs, au point de vue de la dépense publique, la diminution des causes devant les cours criminelles paierait une bonne partie des émoluments de ces officiers. Qu'on en demande des nouvelles au district de St. Hyacinthe.

Et puis vous ne comptez pas la protection donnée au citoyen dont la liberté, les biens, sont en jeu et ne sont pas suffisamment protégés par le système actuel. Combien de braves cultivateurs, d'honnêtes ouvriers ont eu à payer des frais énormes sans savoir que le manque de connaissance de leurs magistrats en était la seule cause ?

Et les magistrats eux-mêmes. On ne les payait pas, on ne leur fournissait pas même les moyens d'étudier quand ils le pouvaient, et quand ils étaient poursuivis comme l'ont été deux magistrats de Laprairie, contre lesquels jugement a été rendu ces jours derniers, on les condamnait à des dommages, lorsque quelquefois leur ignorance de la loi aidait à faire pressurer abus de justice de leur part.

Non, la loi est bonne, il faut la mettre en pratique et de suite. Le peuple ne criera pas contre une chose aussi juste. Qu'on donne même à ces magistrats une juridiction civile pour les petites affaires et soyez sûr que les électeurs ne boudent pas pour la dépense que cela occasionnera.

Seulement que l'on ne nomme pas des imbéciles, ni des ignorants, ni des gens sans caractère, ni des hommes violents qui se feraient les instruments des haines de voisinage ou de parti.

Que l'on nomme des hommes versés dans la connaissance du droit, s'appliquant à leurs fonctions, et on les accueillera avec plaisir partout, qu'ils viennent du Nord ou du Midi.

Il pourra bien y avoir parfois de petites ambitions locales de froissées, mais que le gouvernement n'oublie pas que le peuple fait bien vite la distinction entre les petites ambitions d'un homme et le strict devoir rempli par les autorités.

Pardon, MM. les Rédacteurs ; ce que je vous écris là est bien mal dit, mais il y a tant de gens qui pensent comme moi là-dessus que l'on ne vous en vaudra pas pour m'avoir laissé mal dire une bonne vérité.

Bien à vous,

OPINION.

(Correspondance spéciale à l'Opinion Publique.)

SEPTIÈME CONVENTION NATIONALE DES CANADIENS ÉMIGRÉS, A WORCESTER, MASS.

RAPPORT DES PROCÉDÉS.

C'est le cœur rempli de joie et d'enthousiasme que je vous écris ce compte-rendu des délibérations de notre septième Convention nationale.

Cette campagne de trois jours a été le couronnement des travaux, des espérances d'un grand nombre. Plusieurs appréhendaient un *fiacre* ; mais tous aujourd'hui s'accordent à dire que cette septième Convention nationale, qui a été brillante sous tous les rapports, produira un bien immense chez nos populations canadiennes.

Comme plusieurs de vos lecteurs sont peut-être étrangers à l'œuvre de nos Conventions, je me permettrai d'en donner ici un cours historique, après quoi je ferai connaître nos travaux à Worcester, cette année.

En 1865, eut lieu, à New-York, la première Convention canadienne, qui prit pour seule tâche de protester contre certaines accusations que certains journaux conservateurs d'alors lançaient contre les Canadiens émigrés.

La seconde, tenue à New-York en 1866, eut le même but. En 1867, 10 délégués se réunissaient en convention à Troy, N. Y. Pour la première fois alors, on vit un mouvement véritablement et exclusivement patriotique, s'accroître. Malgré le petit nombre de délégués, la Convention de Troy, N. Y., eut de beaux effets.

Durant l'année qui suivit, le *Protecteur Canadien* fut fondé, et 17 nouvelles sociétés de bienfaisance furent établies parmi nos nationaux.

La quatrième Convention eut lieu à Springfield, Mass., en octobre 1868. 29 délégués étaient présents aux délibérations. La politique, qui avait en champ libre aux trois précédentes conventions, fut bannie de celle-ci. Plusieurs résolutions, d'une utilité pratique, furent adoptées, entr'autres un projet d'union des sociétés canadiennes de secours mutuels.

La cinquième Convention eut lieu à Détroit, Michigan, et la sixième à St. Albans, Vt.

Le président du comité exécutif, M. Chs. Moussette, de New-York, convoqua, cette année, la Convention à Worcester, pour les 15, 16 et 18 septembre courant.

Le *Protecteur Canadien* et l'*Étendard National* s'occupèrent très-activement de cette réunion. Les populations canadiennes furent invitées à envoyer des délégués à Worcester pour la discussion de certains intérêts communs aux Canadiens des États-Unis. Les articles de l'*Étendard National* et du *Protecteur Canadien* produisirent une impression favorable ; aussi, la Convention nationale de 1871 est-elle plus éclatante et comptait-elle plus de délégués que les précédentes.

La Société St. Jean-Baptiste de Worcester, Mass., assistée des autres membres de la Congrégation Notre-Dame, organisa une des plus belles démonstrations qui aient jamais été faites dans Worcester. Les sociétés voisines répondirent à l'invitation et contribuèrent dignement à réhausser l'éclat de la fête.

Dès 5 heures du matin, vendredi, les délégués commencèrent à arriver. Vers midi, le *Mechanics' Hall*, sur la rue Maine, était rempli d'étrangers, venus pour prendre part à la procession.

Voici l'ordre de la marche :

Une escouade de police.

Société St. Jean-Baptiste de Worcester, drapeaux, bannière et musique en tête.

M. le Président du comité exécutif, Chs. Moussette, accompagné des délégués, bannière en tête.

La Société St. Jean-Baptiste de Millbury, Mass., avec drapeaux et bande de musique.

La Société St. Jean-Baptiste de Springfield, Mass., avec drapeaux, bannière et bande de musique.

La Congrégation Notre-Dame de Worcester, avec drapeaux et bande de musique.

Les spectateurs.

Sous la direction de M. L. Coiteux, Commissaire-Ordonnateur de la Société St. Jean-Baptiste de Worcester, la procession, après avoir défilé dans les principales rues de la ville, et exalté l'enthousiasme de plus de 8,000 spectateurs, qui se pressaient sur son parcours, se rendit au *Mechanics' Hall*, où les délégués furent priés de bien vouloir soumettre leurs lettres de créance au comité exécutif.

Ils étaient 44, venus de neuf États différents.

Après l'appel des délégués, M. Chs. Moussette ouvrit les travaux de la Convention par un discours très-approprié, et invita M. le curé de Worcester, le Rév. J. B. Primeau, d'offrir à Dieu les délibérations de l'assemblée.

Après une prière de circonstance, le Rév. curé prit la parole et traça, en quelques phrases très-éloquentes et souvent applaudies, les devoirs des délégués. M. l'abbé Laverdière, curé de Springfield, Mass., invité à prendre la parole, corrobora les sages avis de M. le curé de Worcester.

On procéda ensuite à l'élection des officiers de la Convention. Furent élus :

Président, Ferd. Gagnon, rédacteur de l'*Étendard National*.

Vice-Président, Alex. Bengley, de Chicago.

Secrétaire-Archiviste, Fréd. Houde, rédacteur du *Protecteur Canadien*, St. Albans.

Secrétaire-Trésorier, Jos. LeBœuf, écrivain, de Cohoes, N. Y.

On ajourne alors les travaux de la Convention au samedi, à 10 h. A. M.

L'ASSEMBLÉE POLITIQUE.

A 7 1/2 h. P. M., eut lieu à la même salle, *Mechanics' Hall*, une grande assemblée publique, indépendante de la Convention, où les questions si importantes de l'annexion, de l'indépendance et de la confédération canadienne furent discutées.

Le Dr. Rousseau, de Springfield, fut nommé président de cette assemblée.

Après en avoir expliqué le but, M. le Président invita Alphonse Lusignan, écrivain, avocat, de St. Hyacinthe, et représentant le *Pays*, de Montréal, à adresser la parole sur une des questions proposées à la discussion.

M. Lusignan, dans un discours d'une heure et demie, châtia, en termes sévères, la conduite du gouvernement canadien, et fit un triste tableau de la condition matérielle du Canada. Il fut applaudi plus d'une fois.

Le Rév. J. B. Primeau enregistra verbalement son protêt contre les idées émises dans ce discours.

M. Geo. Batchelor succéda à M. Lusignan. L'unification de l'Amérique du Nord fut le sujet de ses remarques.

M. Ferd. Gagnon, invité à se prononcer sur les questions en litige, prit la part de l'indépendance.

Il chercha à prouver qu'au point de vue des sentiments patriotiques, l'indépendance était de beaucoup préférable à l'annexion. M. Houde préféra la Confédération actuelle à l'ancienne Union, et si un jour l'élément canadien devait être complètement absorbé et dominé par des étrangers, pour sa part il préférerait la domination Américaine à la domination Anglaise. Il fut vivement applaudi. La séance se termina vers 11 heures P. M.

A minuit, un splendide banquet fut servi à la maison Bay State.

Après que les estomacs eurent été rassasiés, on passa aux santés, qui furent bues et auxquelles on répondit dans l'ordre suivant :

Au Président des États-Unis, par MM. Batchelor et Rousseau.

Au Canada, par MM. C. Pacaud et Batchelor.

A la septième Convention, par M. A. F. Rouleau.

Aux sociétés de secours mutuel, par M. Chs. Moussette.

Au clergé canadien des États-Unis, par le Rév. J. B. Primeau.

Au Président de la 7^{me} Convention, par M. Ferd. Gagnon.

A la Société St. Jean-Baptiste de Worcester, par MM. P. L. Paquette, Jos. Marchessault et Ferd. Gagnon.

A la Congrégation Notre-Dame de Worcester, par M. P. Langlois.

A l'Union Nationale des Canadiens émigrés, par M. Fréd. Houde.

A l'industrie et au progrès de la Province de Québec, par MM. A. Beaudry et L. Boudreau.

A la Presse, par MM. A. Lusignan et Fréd. Houde.

Aux dames, par MM. A. Moussette et Dr. Rousseau.

Aux sociétés de Springfield et de Millbury, qui ont si dignement réhaussé l'éclat de la démonstration.

A la maison Bay State et à son propriétaire, M. Geo. Troll, par MM. Troll, Moussette et Ferd. Gagnon.

A la Société St. Jean-Baptiste de New-York, comme étant la plus ancienne, par MM. Chs. Moussette et Batchelor.

Il était alors 4 1/2 h. a. m. Le sommeil allourdissait les discours et les paupières, il fallut se séparer. Le banquet avait été charmant, tout le monde s'était amusé.

2ND JOUR.

M. Ferd. Gagnon, président de la Convention, ouvrit la séance à 10 1/2 h. A. M. On passa à la discussion du programme suivant :

10. La Presse canadienne.
20. Etablissement d'écoles françaises.
30. Naturalisation et repatriement.
40. Moyens d'acquiescer le bien-être matériel.
50. Etablissement de sociétés de secours mutuel.
60. Questions d'honneur national.
70. Union des Sociétés de secours mutuel.

La question de la Presse canadienne fut traitée la première.

M. Houde, appelé à la parole, parla éloquemment sur le sujet. Il fit voir le bien que produit la bonne presse dans tous les pays, et tout en remerciant les Canadiens de l'encouragement donné déjà à cette presse, il les exhorta vivement à déployer le plus grand zèle pour la propagation de l'*Étendard National* et du *Protecteur Canadien*. MM. A. Paré et E. N. Lacroix traitèrent aussi ce sujet avec éloquence et connaissance de cause. La séance se termina vers 1 heure p. m., après que le Président eut nommé MM. Chs. Moussette, Jos. LeBœuf, Fréd. Houde A. F. Bouleau et L. Boudreau pour élaborer une série de résolutions sur les questions du programme et autres sujets qui pourraient être proposés par les délégués ; ce comité devant faire rapport le soir même. Ajournement jusqu'à 2 1/2 heures p. m.

Le vice-président, M. Alex. Bengley de Chicago, ouvrit la séance vers 3 heures p. m. On passa de suite à la discussion des questions du programme.

Le sujet des écoles françaises fut éloquemment traité par MM. Batchelor, LeBœuf et Lacroix.

Vint ensuite la question si importante de la naturalisation et du repatriement. Messieurs Ferd. Gagnon, E. N. Lacroix et Chs. Moussette se prononcèrent fortement en faveur de la naturalisation pour ceux qui ne devaient point retourner en Canada, et en faveur du repatriement pour les autres.

Les moyens d'acquiescer le bien-être matériel furent donnés par MM. A. Moussette, Chs. Moussette et Jos. LeBœuf. Ils n'en oublièrent qu'un seul, celui des assurances sur la vie, que je me propose de traiter bientôt.

Messieurs Batchelor, Dr. Jacques et N. Lacroix invoquèrent l'établissement de sociétés de secours mutuel. Après quoi, la convention s'ajourna jusqu'à 7 1/2 h. p. m.

SEANCE DU SOIR.

Le vice-président, M. Bengley, ouvrit et présida à cette séance.

Le Dr. Rousseau, invité à la parole, traita éloquemment des conventions, de leur but et de leurs résultats. Vivement applaudi. Le Dr. N. Jacques, de Worcester, nous parla ensuite des questions d'honneur national. Il fit voir nos fautes, et indiqua les remèdes. Chaleureux applaudissements.

Il se passa alors une belle scène de famille. La salle Washburn était comble, le silence se fit et le Président, Ferd. Gagnon, accompagné de MM. Chs. Moussette et Jos. LeBœuf, entourés d'un grand nombre de délégués, s'avança sur l'estrade et présenta à M. Edouard N. Lacroix, délégué de Détroit Michigan, au nom des canadiens émigrés, une canne montée en or, en reconnaissance de ses nombreux services à la cause nationale et en témoignage de l'estime qu'entretenaient à son égard tous les délégués. M. Chs. Moussette présenta alors la canne à M. Lacroix en même temps que M. Gagnon lui remettait une adresse commémorative de ce beau jour, qui était le 59^{ème} anniversaire de sa naissance.

Le récipiendaire répondit en termes remplis de reconnaissance et de gratitude à ce beau témoignage d'estime. Les applaudissements couvrirent sa voix plus d'une fois. C'est un grand honneur que celui conféré à M. Lacroix, mais il le mérite. Il est digne de ce témoignage éclatant accordé à son grand patriotisme. M. Lacroix est, pour moi, la personnification du patriote émigré.

Le comité nommé pour préparer des résolutions, fit son rapport, et les délégués votèrent, à l'unanimité, l'adoption des résolutions plus loin rapportées.

Après quoi l'assemblée s'ajourna jusqu'à lundi matin, à 8 h. A. M.

M. A. Bengley au fauteuil.

La résolution suivante est alors proposée et adoptée à l'unanimité :

M. Gagnon propose qu'il soit résolu :

Que cette Convention apprend avec la plus profonde douleur la nouvelle de l'incendie qui vient de détruire les ateliers du *Protecteur Canadien*, et reconnaissant que ce journal a rendu, par le passé, d'éminents services à la cause nationale et religieuse des Canadiens émigrés, cette Convention recommande à nos populations canadiennes de venir en aide, si besoin il y a, au propriétaire de cet excellent journal.

La Convention s'ajourne alors jusqu'au soir.

L'Union de Secours mutuel ouvrit alors ses séances.

M. Chs. Moussette agissant comme président ; MM. Batchelor et H. J. Lord, comme secrétaire-archiviste et secrétaire-correspondant.

La Constitution de cette Union de Secours mutuels fut discutée, et les Sociétés suivantes signèrent sa Constitution :

- | | | |
|---------------------------------------|---|--------------------------|
| St. Jean-Baptiste de Worcester, Mass. | " | de Chicago, Illinois. |
| " | " | de Danielsonville, Conn. |
| " | " | de Fitchburgh, Mass. |
| " | " | de Northampton, Mass. |
| " | " | de Marlborough, Mass. |
| " | " | de Manchester, N. H. |
| " | " | de Nashua, N. H. |
| " | " | de Troy, N. Y. |
| " | " | de Millbury, Mass. |

Les messieurs dont les noms suivent furent élus officiers de cette organisation pour l'année courante :

- | |
|--|
| Messieurs E. N. Lacroix, Président. |
| " P. L. Paquette, Vice-Président. |
| " A. Paré, Secrétaire-Archiviste. |
| " Fréd. Houde, Secrétaire-Correspondant. |
| " A. Bengley, Trésorier. |

Membres adjoints, Ls. Loïselle et E. Lussier.

Après des votes de remerciements au Rév. J. B. Primeau, pour les services rendus à la Convention, et aux officiers sortant de charges, l'Union de secours mutuels ajourna sa séance *à ne die*.

Pendant cette séance, les délégués des différentes sociétés de secours mutuel, firent un rapport sur l'état de leurs sociétés respectives. Toutes sont prospères. Les principales sont celles de Lafayette, de Détroit ; St. Jean-Baptiste, de Worcester ; et St. Jean-Baptiste, de Cohoes, N. Y.

Vers 7 heures P. M., la Convention nationale reprit sa séance et termina ses travaux par l'adoption de résolutions remerciant le curé de Worcester, la Société St. Jean-Baptiste et la Congrégation de Worcester, Mass., pour avoir tant aidé au succès de la Convention, et avoir organisé une aussi belle démonstration.

Vint ensuite l'élection du comité exécutif pour la Convention de 1872, qui aura lieu à Chicago, Illinois.

- | |
|---|
| Messieurs E. N. Lacroix, de Détroit, Michigan, Président. |
| " A. Bengley, de Chicago, Illinois, Vice-Président. |
| " L. Boudreau, de Marlborough, Mass., Sec.-Arch. |
| " Jos. LeBœuf, écrivain, de Cohoes, N. Y., Sec.-Cor. |
| " A. D. Lapiere, de Springfield, Mass., Trésorier. |

Membres adjoints : A. Fontaine, Glens Falls, N. Y. ; Jos. Marchessault, de Worcester, Mass. ; Ant. Moussette, St. Albans, Vt. ; H. I. Lord, Biddeford, Maine ; H. F. St. Onge, Danielsonville, Conn. ; Ls. Benoit, Manchester, N. H. ; E. Pelletier, Woonsocket, R. I.

En reconnaissance des éminents services rendus à la Convention nationale de 1871, par le Rév. J. B. Primeau, curé de Worcester, il est proclamé membre honoraire du comité exécutif au milieu d'un tonnerre d'applaudissements.

Et la septième Convention nationale de 1871 termina alors ses intéressants travaux au milieu des enthousiastes hurrahs des délégués.

Le dimanche, 17, il y eut une messe solennelle à l'église Notre-Dame. La bande canadienne de musique fit entendre de

beaux airs nationaux. M. le curé Primeau fit le sermon de circonstance. Il prit pour texte les paroles de Jésus-Christ aux apôtres. "Ne crains rien, mon petit troupeau, car tu auras un royaume." Il fit l'application du texte au peuple canadien et prouva par les faits de notre histoire combien grande était la mission du peuple canadien. Il termina son éloquent sermon en disant que sûrement il ne pouvait perdre confiance dans l'avenir de son peuple, lorsqu'il le voyait aussi dignement représenté à cette convention. Ce sermon fut goûté par tous les assistants, qui en gardèrent le souvenir.

Somme toute, la Convention nationale a été brillante et produira d'heureux résultats. La démonstration publique du vendredi a été admirée à bon droit des Américains. MM. Denholm & McKoy, du Boston Store, sur l'instigation de M. Alfred Lalime, patriote sincère, avaient orné leurs vitraux de banderoles aux trois couleurs, avec cette belle devise au milieu : "Honneur et Patrie, Avant tout, soyons Canadiens." Nos remerciements à ces messieurs pour cette marque de déférence.

Les sociétés St. Jean-Baptiste de Worcester, Millbury et Springfield, ainsi que la congrégation de Worcester, méritent les plus beaux éloges pour avoir, par leur présence, relâché la fête du jour. La Société St. Jean-Baptiste de Worcester a surtout droit à la reconnaissance des Canadiens émigrés, parce que c'est à elle en grande partie qu'est dû le succès extérieur de la convention. Un salubre exemple a été donné à Worcester cette année. Espérons qu'à Chicago et partout, on en profitera à l'avenir.

FERD. GAGNON.

RÉSOLUTION.

Adoptées par les délégués à la septième Convention nationale des Canadiens émigrés :

Considérant que les avantages et la nécessité pour un peuple d'avoir à son service une presse bien inspirée et vraiment éclairée, dirigée par des hommes instruits et bien disposés, sont compris par tous les délégués et tous leurs constituants ;

Considérant que la supériorité et le mérite relatif d'une presse nationale, ayant spécialement en vue les besoins et l'avenir de la population canadienne des Etats-Unis, sont également indéniables ;

Considérant que nombre de journaux, hostiles à notre religion, propagent chaque jour des objections, des attaques et des préjugés spécieux contre la religion catholique romaine, et qu'il est indispensable d'opposer une digue à ce torrent d'impureté, d'ignorance et de mauvaise foi ;

Considérant que notre presse nationale des Etats-Unis est plus immédiatement en rapport avec ces journaux et ces pamphlets, et se trouve par là-même plus en état que tout autre de rétablir et de défendre la vérité, d'affermir la foi et de conserver pures de tout alliage les mœurs et les traditions nationales ;

Résolu que nous approuvons la conduite sage et patriotique de notre presse canadienne des Etats-Unis ; reconnaissons les grands services qu'elle a rendus à la cause nationale et religieuse, et recommandons fortement à nos compatriotes de donner à nos journaux canadiens des Etats-Unis l'appui et l'encouragement mérités ; et ce, de préférence à tous les autres journaux qui, quoique bien inspirés, ne sont pas aussi exclusivement publiés dans les intérêts nationaux et religieux des Canadiens émigrés.

Considérant que pour maintenir et améliorer notre position sociale, au milieu de nationalités hétérogènes qui nous environnent, il faut, non-seulement le respect de soi-même et les vraies aptitudes naturelles ; mais de plus, une instruction anglaise et française solide et spécialement adaptée à notre condition exceptionnelle de Français vivant dans un pays, où la langue anglaise est officielle et dominante ;

Considérant que la génération des Canadiens aux Etats-Unis court beaucoup plus de dangers de perdre sa nationalité, sa langue et ses mœurs que celle née et élevée au Canada ;

Considérant que le seul et infailible moyen pour cette nouvelle génération de rester canadienne-française est de parler et d'apprendre notre belle langue maternelle, de lire nos journaux canadiens et notre littérature nationale ;

Considérant que pour arriver à ce résultat si nécessaire au maintien de la nationalité canadienne-française aux Etats-Unis, il est urgent de posséder dans chaque centre important des écoles publiques où la langue française puisse être enseignée aux jeunes Canadiens ;

Résolu que nous conjurons fortement tous les Canadiens des grands centres les plus favorisés de la fortune de travailler de suite et énergiquement à l'établissement d'écoles françaises publiques ; que nous conjurons aussi fortement les autres centres moins populeux, moins fortunés ou occupés déjà à de grandes œuvres religieuses et patriotiques, d'établir des écoles françaises du soir pour les adultes et les enfants, et d'avoir au moins une école du jour régulière, pendant les grandes vacances de l'été.

N. B. Pour arriver à ce résultat inappréciable, nous croyons pouvoir compter, à l'avenir comme par le passé, sur l'initiative et la coopération intelligente, dévouée et active du clergé catholique romain.

Considérant qu'il est très-regrettable que les canadiens émigrés n'aient aucune participation officielle à la régie des affaires publiques et locales en ce pays ;

Considérant que, pour assurer le succès de nos œuvres nationales et religieuses, il est indispensable que nous obtenions par le droit de vote une valeur réelle auprès du gouvernement américain ;

Considérant que la naturalisation seule peut nous octroyer avec le titre de citoyen américain tous les privilèges qui en ressortent, le droit de vote, de protection, de propriété, etc., et une influence morale, efficace dans toutes questions et mesures où les intérêts canadiens sont plus ou moins en litige ;

Résolu que les délégués de cette convention sont d'opinion qu'il est à peu près indispensable et recommandant, pour la prospérité matérielle, sociale et religieuse des canadiens émigrés, que ceux d'entre nous qui doivent demeurer aux Etats-Unis, s'efforcent de devenir citoyens américains, et que les indécis fassent au moins application à cet effet, pour être plus tôt en demeure de se faire naturaliser selon leur désir.

Considérant que notre condition matérielle est encore très-précaire et que nous avons à compter avec des compétiteurs très-intelligents et très-puissants ;

Considérant, qu'aux Etats-Unis encore plus qu'ailleurs, il est nécessaire d'économiser pour prendre possession du sol et assurer son existence contre les hasards de la fortune et les accidents de tous genres ;

Résolu que cette Convention, éclairée par l'expérience du passé, recommande spécialement l'établissement de sociétés de secours mutuels, les assurances sur la vie et contre les acci-

dents, l'application des économies à l'acquisition des propriétés foncières, ici ou en Canada, un support mutuel, vraiment libéral et presque exclusif entre tous les membres de la communauté canadienne-française.

Considérant les services immenses rendus par les sociétés canadiennes de secours mutuels, à notre religion et la nationalité canadienne-française ;

Considérant que la prospérité et le complet succès de l'Union des sociétés décupleront la force de ces associations et les avantages qu'elles garantissent à leurs membres ;

Considérant que cette Union, en étant toujours franchement catholique et canadienne comme à présent, peut et doit être le boulevard de notre existence nationale.

Résolu : que nous invitons toutes les sociétés canadiennes présentes et futures de bien examiner d'abord la constitution qui régit l'Union canadienne de secours mutuels, et de s'enrôler, si les circonstances le permettent, sous la bannière de cette association nationale.

Nos lecteurs des Etats-Unis trouveront quelques résolutions supplémentaires dans notre douzième page.

LETTRE A UN AMI.

LE PROTESTANTISME JUGÉ ET CONDAMNÉ PAR LES PROTESTANTS, ouvrage nouveau de M. L'ABBÉ C. GUILLAUME.—Geo. Desbarats, éditeur, Montréal.

Ottawa, le 16 septembre 1871.

MON CHER AMI,—Vous voulez bien me demander ma petite opinion sur l'ouvrage que vous avez en la gracieuseté de m'envoyer et dont le titre précède.

Je suis, mon cher ami, au nombre de ceux qui pensent qu'on s'occupe beaucoup trop de controverse religieuse dans nos journaux. D'abord, si l'on en juge par le titre de nos publications les plus recommandables, les questions religieuses ne devraient être de leur ressort qu'à titre de Nouvelles. Prenez le premier journal venu ; vous lisez en tête :

"JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES."

Comment se fait-il que, dans une foule de journaux ainsi intitulés, on discute, à pleines colonnes, des questions de dogme, de droit ecclésiastique, etc., etc. ?

Il faut croire que le besoin de semblables discussions "se fait sentir" quelquefois ; que, pleins d'ardeur pour les intérêts d'ici-bas, les rédacteurs de ces journaux éprouvent de temps à autre le besoin de faire voir à leurs lecteurs qu'ils n'oublient pas les intérêts de leurs abonnés et leurs propres intérêts dans un monde meilleur. Quel mal trouver à cela ? Aucun, si l'on sait se maintenir dans de justes limites.

Qu'il y ait eu des excès en ce genre, dans un camp ou dans l'autre, c'est ce qu'il ne m'appartient pas de discuter. Mais j'ai souvent eu l'idée qu'il vaudrait bien mieux bannir toutes ces discussions de nos journaux et en réunir les éléments dans un ouvrage *ad hoc*, un manuel que des amateurs de controverse pourraient consulter en temps et lieu, et où ils pourraient trouver des arguments pour terrasser individuellement leurs adversaires par des brochures bien faites, des œuvres spéciales, en un mot, dont s'occuperaient les spécialistes, mais que le public, en général, ne serait point forcé d'étudier, étude à laquelle il se trouve involontairement entraîné, si l'on publie pareilles choses dans le journal où il va chercher les nouvelles politiques et commerciales.

Qu'en pensez-vous ?—Je tranche peut-être dans le vif, en émettant cette opinion ? Toujours est-il que j'ai sous les yeux un excellent ouvrage qui répond au besoin que je vous signalais tout-à-l'heure.

N'allez pas croire que je vais vous donner une analyse complète de l'ouvrage de M. l'abbé C. Guillaume. Pour ce faire, il me faudrait un nombre extravagant de colonnes dans l'*Opinion Publique*. J'aime mieux, en quelques mots, faire ressortir l'utilité de cet ouvrage, et en conseiller la lecture aux personnes que les discussions religieuses intéressent, soit dans un but purement spéculatif, soit parce que ces personnes se trouvent, tous les jours, en rapport avec des protestants, quelquefois très-ferrés sur leurs arguments et qui se proclament bien sûrs lorsqu'ils ont mis "au pied du mur" un catholique-romain oublieux, pour un instant, des invincibles arguments que fournit, à qui veut les prendre, un livre plus savant et plus profond que maints traités volumineux, je veux parler du "Petit catéchisme."

Au début de son ouvrage, M. l'abbé Guillaume a placé le rapport, certifié par les deux parties adverses, d'une discussion qu'il a eue lui-même avec un ministre de l'Eglise réformée, lequel se nomme Duclos. La lecture du rapport de ce débat est instructive et forme une bonne introduction à l'ouvrage.

Dans les premiers chapitres, développant cette idée du grand Bossuet : "Tu varies, donc tu erres," M. l'abbé Guillaume démontre que le protestantisme est démenti par le témoignage des protestants eux-mêmes, par l'Écriture Sainte, par sa généalogie ou ses origines.

Puis l'auteur suit les développements du protestantisme dans les différents royaumes de l'Europe et, là, il l'accule, il le pousse au pied du mur, d'après les propres aveux des protestants. Cette partie de l'ouvrage a dû nécessiter d'immenses recherches que tout le monde ne peut pas faire, et voilà pourquoi la lecture de ces chapitres sera toujours éminemment profitable aux personnes qui veulent se convaincre par elles-mêmes de l'invincible vérité de notre véritable religion.

L'état actuel du protestantisme n'est pas moins bien exposé au chapitre XV de l'ouvrage.

Les huit ou neuf autres chapitres tendent à démontrer l'impuissance du protestantisme et la nécessité pour les protestants de revenir au culte catholique, nécessité qui se manifeste d'ailleurs pour une foule de conversions dans les divers pays protestants.

En résumé : impuissance du protestantisme, triomphe prochain et assuré de la doctrine catholique-romaine. Tout cela démontré sans amertume, preuves en mains et en se conformant au précepte du saint auteur de la *Cité de Dieu*, Saint Augustin, qui a écrit :

Aimez les hommes tout en exterminant leurs erreurs.

Je vous assure que toute personne un peu désireuse de raisonner sa croyance trouvera dans cet ouvrage de bons et sains raisonnements qui ne pourront qu'être profitables à elle-même et à son entourage, je parle ici pour les catholiques et les protestants.

Du reste, je m'aperçois que je n'ai fait que paraphaser ici l'opinion que Monseigneur d'Ottawa exprime si bien dans l'approbation qu'il a donnée au volume de M. l'abbé Guillaume. Je cite :

"Les catholiques, en le lisant, s'affermiront dans leur foi, et les protestants qui le liront aussi avec réflexion, voyant avec

surprise leurs erreurs condamnées par les protestants eux-mêmes, abandonneront leur religion qui ne leur offrira plus l'assurance de sauver leur âme en suivant ses enseignements."

Veuillez excuser cette longue lettre d'un catholique bien trop peu fervent hélas ! mais qui emportait, il y a quelques années passées, des rives de sa chère Bretagne, une foi que des traverses et des revers de tous genres n'ont point ébranlée....

—
Votre bien dévoué,
E. B. de St. AUBIN.

LES CANADIENS-FRANÇAIS.

Une revue anglaise fait le portrait suivant des Canadiens-Français. Les couleurs en paraîtront peut-être un peu chargées à quelques-uns de nos lecteurs, mais l'on verra qu'il y a de profondes vérités dans ce portrait.

"Le peuple canadien-français aujourd'hui, est tout autre que ce qu'il était il y a cinquante ans. A cette époque, l'éducation, le commerce et l'agriculture étaient chez eux dans un état déplorable. Tout observateur reconnaîtra que ce que nous allons en dire est parfaitement exact.

"Les Canadiens-Français sont de moyenne taille ; ils sont plus gros et plus forts que les Français, mais ils ne sont pas aussi gracieux ni aussi élégants. Le Canadien-Français ne ressemble pas du tout au Canadien-Anglais. Sa figure est très-brune, un peu sévère et grave, cependant, sa physionomie est agréable : cette apparente tristesse est souvent tempérée par le rire ; on reconnaît le caractère français. Les cheveux sont remarquables pour leur abondance, leur noirceur et leur tendance à boucler.

Ce peuple est possédé d'une vanité tout française dans son habillement. La haute classe est d'une élégance irréprochable, mais la moyenne et la basse tombent dans l'archi-commun, pour ne pas dire plus. Ainsi, une servante canadienne-française, le dimanche, à l'air d'un arc-en-ciel, tant les couleurs de sa toilette sont variées,—son chignon est noir, sa crinoline impossible et tout cela est porté de la manière la plus ridicule du monde. Les jeunes gens des faubourgs s'habillent complètement en jaune ou en velours noir ; ils portent un énorme chapeau de castor et font une dépense excessive d'huile pour les cheveux et d'eau de cologne pour les moustoires. Les classes les plus pauvres suent sang et eau pour se donner des habits plus riches que ceux que leurs moyens leur permettent d'avoir, et le clergé canadien-français est souvent obligé de censurer ces extravagances du haut de la chaire. Les bottes sauvages et les étoffes tissées à la maison ne se portent plus, même par les journaliers : leurs beaux jours sont évanouis. L'intéressant "Jean-Baptiste" d'il y a trente ans, habillé en flanelle grise ou bleue et portant si crânement son immense *tuque*, n'existe plus. Il est disparu même de la bonne ville de Québec, et ceux qui veulent maintenant s'en faire une idée, ne peuvent le faire qu'en assistant aux mascarades des ronds à patiner ou à certains spectacles. Il faut avouer que depuis vingt ans les Canadiens-Français et les Canadiens-Anglais s'habillent à peu près de la même façon.

"Les Canadiens-Français des villes ne parlent pas, comme on pourrait le croire, un français bien élégant. J'ai entendu des Parisiens affirmer qu'ils avaient souvent de la difficulté à comprendre ce que des Canadiens-Français instruits voulaient dire (ceci est un peu fort) vu surtout le grand nombre de mots anglais qu'ils mêlent au français. Ils parlent plus vite que les Français ; leurs avocats plaident avec une emphase et une véhémence extraordinaires qui nous paraît, à nous, Anglais, passablement extravagante et, disons le mot, tant soit peu absurde.

"L'expression "Mon Dieu" est fort employée, même dans les salons de la haute classe, pour exprimer l'étonnement, la crainte, ou le chagrin.

"Les Canadiens-Français apprennent l'anglais bien plus facilement que les Anglais ne peuvent apprendre le français ; pour un Anglais sachant le français, vous trouverez vingt Canadiens parlant très-bien l'anglais. Les Canadiens sont très-aimables en conversation.

"Ils aiment passionnément les fêtes, les parades et les processions. Ces jours-là, ils suspendent leurs travaux. Ils ont un véritable penchant Athénien pour le théâtre. Leurs jours de fêtes sont très-gais, c'est un peuple qui sait s'amuser et à peu de frais. Ils aiment beaucoup la musique vocale et instrumentale ainsi que la danse ; ils ont beaucoup d'aptitude pour ces "arts si gais."

La courtoisie et la politesse de tous les Canadiens-Français, riches et pauvres, sont proverbiales. C'est un peuple qui aime beaucoup les réunions nombreuses et il n'y a rien de plus agréable, surtout durant les soirées d'hiver, que de voir les deux races fraterniser ensemble. On oublie presque, alors, l'histoire de Wolfe et Montcalm, et l'on est frappé des changements qu'un demi-siècle a apportés. Si Lord Durham, qui prôdait une haine éternelle entre les Anglais et les Canadiens-Français, revenait aujourd'hui, il ne serait pas moins étonné que nous.

A. C.

INSTITUTION DES FRÈRES DE LA CHARITÉ, A MONTRÉAL.

M. O. Berthelet, si bien connu à Montréal pour ses œuvres de bienfaisance, a fait construire, en cette ville, rue Mignonne, un grand établissement, confié à la direction des Frères de la Charité. Cette maison a été destinée, dès l'origine, à recevoir les enfants et les jeunes gens de leur première éducation, des défauts de caractères, ou des circonstances particulières, exposés à faire fausse route.

A peine l'établissement était-il construit, que la loi des écoles de Réforme et d'Industrie passa en parlement ; et dès lors le gouvernement forma l'heureux projet de confier la direction de délinquants aux Frères de la Charité. La nouvelle s'en répandit dans le public, où elle rencontra beaucoup de sympathie.

Malheureusement, cet heureux projet, qui est resté jusqu'ici à l'état de résolution, a été une méprise préjudiciable aux Frères de la Charité, car leur établissement, depuis cette époque, est regardé comme une maison ou prison de réforme, et connue sous ce nom, de sorte qu'un grand nombre de parents, faute de connaître la Maison, et effrayés du nom qu'on lui donne, n'osent y placer leurs enfants.

Nous avons cru rendre service au public en donnant quelques détails sur l'œuvre actuelle des Frères de la Charité. Il y a, dans l'institution, deux catégories d'élèves : la première, qui comprend à peu près les deux tiers des enfants, est composée de sujets qui n'ont nul besoin d'être placés dans cet établissement par rapport à leur conduite, les parents ont bien

voulu les confier aux Frères parce qu'ils ont confiance dans leur expérience et la douceur de leur direction. La seconde catégorie comprend les enfants au caractère plus difficile, et que l'autorité paternelle est bien-aise de confier à la patience et à l'expérience des Frères. Pour ces enfants encore, la direction est douce et paternelle, au point que le Maître ou surveillant n'emploie jamais les punitions corporelles. Et les Frères voient, à leur grande satisfaction, que la plupart des enfants de cette dernière catégorie, après avoir passé quelque temps en cette Maison, retournent dans leurs familles tout autres qu'ils n'étaient entrés. C'est sur le témoignage des parents qu'ils donnent cette assertion.

Les élèves jouissent de toute la liberté possible; tous les mois, ceux qui ont des parents ou des connaissances en ville, peuvent sortir pour leur faire visite; et outre les jours de fête extra, ils ont, chaque semaine, un congé et une promenade.

Un partie des élèves s'appliquent à quelqu'un des métiers introduits dans l'établissement, et travaillent tout le jour; (faute de moyens pécuniaires, il n'y a que trois métiers dans la maison: celui de tailleur, de cordonnier et de jardinier) une seconde portion suivent la classe trois heures par jour, et travaillent le reste du temps; la troisième partie va en classe six heures par jour.

A mesure que les élèves apprennent à travailler, le prix de la pension diminue, et à la fin, l'élève peut gagner sa pension toute entière, même, d'après le règlement, dès que les élèves peuvent gagner au-delà de leur entretien, ils reçoivent une partie de ce qu'ils gagnent.

Dans les classes, on enseigne le français, l'anglais, la calligraphie, l'histoire, la géographie, etc., et l'on vient d'ouvrir un cours de commerce.

Il y a deux pensions différentes, l'une de huit dollars par mois, et l'autre de cinq.

Si le gouvernement, comme on l'espère encore, confie aux Frères la Réforme des Délinquants, il ne sera guère possible, pour des raisons graves, d'introduire cette Ecole de Réforme dans l'établissement actuel des Frères en cette ville. La Communauté préférerait acheter un grand terrain pour y faire l'agriculture en grand et construire un édifice approprié à cette œuvre.

Tous les journaux français et anglais du Canada, qui ont à cœur l'avenir de la jeunesse, sont priés de reproduire.

REVUE ETRANGERE.

FRANCE.

Peu de nouvelles de notre ancienne mère-patrie qui, de toutes les nations est et sera toujours la première dans nos pensées et nos sentiments. Après avoir lutté héroïquement avant de succomber sous les étreintes de la Prusse, elle se relève avec une énergie et un patriotisme qui font l'admiration du monde. Un journal anglais disait, ces jours derniers, qu'aucune nation de l'Europe n'aurait pu dans des circonstances semblables en faire autant, que la Prusse même si elle eut essayé d'aussi grands revers, n'aurait pas déployé une si grande énergie.

L'emprunt de 350 millions de francs voté par le conseil municipal de Paris, et autorisé par l'Assemblée, a rencontré le plus grand succès. Les souscriptions à cet emprunt ont été de treize fois le montant requis.

Une dépêche de Versailles annonce que le baron d'Arnim a offert à M. Thiers une décoration prussienne, comme une marque d'estime et de respect de son gouvernement envers sa personne. Le président de la République Française a poliment, mais positivement refusé d'accepter cette décoration. C'est bien.

Il est encore question, d'après le cable de reconstituer l'équilibre européen, c'est-à-dire de contracter de nouvelles alliances, parmi lesquelles on cite celles de la France, de la Russie et de la Turquie, on dit même de la Hongrie. C'est au temps et à la marche des événements qu'il faut laisser le soin de nous tracer notre ligne de conduite définitive. Si la France a cessé d'être la puissance prépondérante en Europe, elle y conserve malgré ses désastres, le rôle de prépondératrice suprême. Là où elle se portera, elle fera toujours pencher la balance.

ITALIE.

Nous n'avons pas encore donné à nos lecteurs des détails sur les émeutes qui ont eu lieu à Rome du 23 au 25 août dernier. Il est bon de dire cela afin de constater les progrès et les tendances de la révolution terrible qui se prépare en Italie, non-seulement contre la papauté, mais aussi contre la royauté.

C'était pendant un Triduo d'actions de grâces. Les deux premiers jours des rassemblements avaient eu lieu autour des églises au moment où les fidèles en sortaient, la canaille abandonnée à elle-même avait proféré toute espèce d'injures et d'insultes contre Dieu, son pontife et contre les autorités. On avait jugé à propos de disperser les rassemblements.

Mais cela ne faisait pas le compte des émeutiers. Les sommations furent accueillies par des sifflets, des cris et des insultes à la troupe, en même temps que d'horribles blasphèmes retentissaient contre la religion, les prêtres et les catholiques réunis dans l'église et dont quelques-uns commençaient déjà à sortir.

Durant quelques minutes, la troupe sembla indécise. Cependant, les injures et les menaces continuant avec une résistance opiniâtre, les soldats durent employer la force et opérer quelques arrestations. Parmi les individus arrêtés, on cite Silvestre Tognetti, vrai scélérat, dont la trahison semble constituer l'existence et qui va se mêler à tous les désordres pour jour ensuite de l'honneur d'être délivré de prison si par hasard on l'y conduit.

Malgré la charge des troupes et l'arrestation de divers émeutiers, nombre de groupes sont restés sur la place, plusieurs mêmes ont cherché à délivrer les prisonniers. Et quand la foule est sortie du temple, les provocations et les insultes l'ont assailli sous les yeux même de la police. On parle d'une pauvre dame frappée au visage avec une telle brutalité qu'elle s'est évanouie.

Par un hasard que l'on pourrait appeler heureux, trois ministres italiens, MM. Gadda, Lauza et de Falco se trouvaient alors à l'hôtel de la Minerve, située sur la place de ce nom, à deux pas du temple, et ont pu juger de visu de qui viennent les désordres et de quel côté se trouvent les provocateurs. Il paraît que ces messieurs un peu étonnés de la conduite tenue par la police ont fait appeler le questeur Berti et lui auraient dit: *Il n'est plus temps, monsieur, qu'on se moque de nous.*

Quoi qu'il en soit, le tumulte ne finit point avec les exercices du "Triduo," car, vers 7 heures, sur la place du Collège Romain, des gardes de la questure conduisant un émeutier en prison, étaient assaillies par une troupe de révolutionnaires qui voulaient le leur enlever. Une collision sérieuse a eu lieu. Les policiers ont dû se réfugier dans la caserne voisine, et ce n'est qu'à grande peine que le piquet de garde en cette caserne a réussi à dissiper l'attroupement et à arrêter les principaux meneurs. Un certain nombre de Pères jésuites, la Capitale elle-même en convient, ont reçu en rentrant ce soir-là à leur collège des coups de bâtons.

Mais c'est surtout vers les 8 heures que le désordre s'est montré dans toute sa gravité et a pris les proportions d'une véritable émeute.

Sur la place du Collège Romain, des bandes nombreuses se sont ruées contre les casernes du 40e de ligne, afin de se venger sans doute de la conduite tenue à la place de la Minerve par les soldats de ce régiment, mais une charge de la troupe a dispersé les assaillants.

A la même heure, d'autres individus, en plus grand nombre encore, attaquaient la caserne des agents de la questure, à Saint-Marcel, et voulaient obtenir par la force la délivrance des prisonniers. Ils n'y purent réussir et se dirigèrent, en parcourant le Corso, jusqu'à la place Colonna. Des témoins oculaires racontent que leurs cris, leurs blasphèmes et leurs menaces étaient vraiment effroyables. Bientôt toute cette canaille abandonna la place, et se dirigea, par la rue Saint-Claude, vers le monastère de Saint-Sylvestre in Capite, où se trouve le bureau central de la questure. Les émeutiers y étaient à peine arrivés que les cris de: *A bas la questure! A bas le questeur! A bas Berti!* retentissaient, poussés par des voix nombreuses. Cependant les plus hardis venaient d'enlever les bureaux de la questure, et il fallut que les policiers déguindassent et missent la main à leurs revolvers pour les chasser. Toutefois, la collision n'en continua pas moins, et l'on parle de nombreux blessés; une cinquantaine.

D'après la Capitale, les cris poussés par les émeutiers étaient ceux de: *A bas la consorcie! Vive l'Italie! Viv! Garibaldi! Mort aux Jésuites!* Ces cris, joints aux blasphèmes entendus sur la place de la Minerve et aux RR. PP. de la docte compagnie, maltraités et frappés, donnent la mesure de l'émeute et de ses intentions. C'est bien une bombe d'essai lancée par la Commune italienne et les amas de pétrole dont je vous ai déjà parlé pourraient bien, un jour ou l'autre, entrer en scène pour l'appuyer.

AUTRICHE.

L'Autriche est très agitée par la nouvelle répan-pandue dans le public que l'empereur François-Joseph songerait sérieusement à abdiquer, dans la conviction de son impuissance à lutter contre la crise constitutionnelle qui menace son empire d'une dissolution complète.

Beaucoup de gens disent que l'empereur est obsédé par les nombreuses réclamations politiques que lui adressent les chefs des diverses nationalités soumises à son sceptre, et que cette obsession a été aggravée par l'examen récent de la situation financière et militaire du pays, ainsi que par les ennuis provenant de ses relations gouvernementales avec le Saint-Siège.

ETATS-UNIS.

Deux questions occupent en ce moment la Presse dans ce pays, la question des vols commis au détriment de la ville de New-York, par ses employés et celle du mormonisme.

Les Américains paraissent décidés à détruire cette immoral folie du mormonisme.

L'exclusion des Mormons du Grand Jury, se fondant sur le fait qu'ils sont virtuellement en conflit avec les institutions fondamentales des Etats-Unis, a donné lieu de penser que le *Chief Justice* avait l'intention d'invoquer contre eux les rigueurs de la loi, et déjà le bruit s'est répandu que les principaux d'entre eux, à commencer par Brigham Young, étaient décrétés d'accusation par décision du grand Jury. D'après une version, Brigham Young serait résolu à répondre à l'appel des tribunaux et à se soumettre à leur décision. Suivant une autre, le chef des Saints du Dernier Jour serait décidé à résister, même par la force, à la contrainte qui lui serait imposée, et des dispositions belliqueuses se manifesteraient parmi son peuple. Ces dispositions seraient favorisées par la facilité qu'ont trouvée les populations à s'armer en achetant à très bas prix des fusils récemment vendus à l'encan pour le compte du gouvernement par le colonel de Trobriant au camp Douglas.

La commission d'arbitrage qui doit se réunir à Genève pour se prononcer sur les réclamations de l'Alabama, ne s'assemblera pas avant deux mois au moins, parce que l'empereur du Brésil, qui voyage actuellement en Europe, n'a pas encore nommé d'arbitre.

DÉVORÉ.

Le *Cincinnati Enquirer* (Ohio) du 9 août, rapporte la triste histoire d'un enfant dévoré par les chiens. Dans la tannerie de M. Ernest Blerch, il y avait depuis quelque temps une meute de treize chiens, jeunes et vieux, qui se nourrissaient de viandes de rebu corrompues, abondantes en cet endroit.

Cette nourriture ajoutait en quelque sorte à leur férocité naturelle, car tous ces chiens provenaient d'un croisement de la forte race du terreneuve et du grand dogue. Ces terribles mé-tis sont maigres, élancés, et ont la gueule rouge d'un aspect effrayant.

On est étonné qu'une telle meute ait existé si longtemps dans un pays aussi civilisé, et surtout qu'on n'en ait pas entendu parler avant ce fatal événement.

La nuit dernière, Willie Blerch, charmant enfant de sept ans, fils du propriétaire de la meute, venait de quitter son grand-père et voulait rester à la maison à attendre son père. Il entra dans la cour de la tannerie, sans songer le moins du monde au danger.

Les treize chiens, ces terribles gardiens de nuit, avaient été mis en liberté. L'enfant avait à peine atteint le milieu de la cour pour appeler son père, qui devait se trouver sur la route voisine, qu'il sentit de longues dents lui entrer dans la chair et se vit entraîner par un grand dogue vers un chenil, sous l'un des hangars.

Les autres se mirent à aider leurs camarades. Le goût ou l'odeur du sang augmentait leur voracité. L'enfant tout déchiré, fut traîné ainsi pendant quelques pas, saignant de tout côté et mourant. Ce malheureux enfant, la face tournée contre terre, cherchait à s'y accrocher avec l'énergie du désespoir.

Ce fut à ce triste moment que l'attention des voisins fut attirée par le bruit des chiens qui se disputaient leur proie. L'un de

ses voisins, homme courageux, s'élança par dessus la palissade au secours de l'enfant, mais les menaces terribles des chiens le forcèrent à retourner sur ses pas.

D'autres hommes arrivèrent promptement armés de fourches, de couteaux, de pistolets, et tous les chiens, du plus petit au plus grand, furent tués, mais malheureusement, pas assez vite; l'enfant ne ressemblait plus à une créature humaine.

Le crâne était scalpé, le front, les joues et les lèvres ne formaient qu'une affreuse plaie. De grands morceaux de peau et de chair pendaient derrière la tête. Des morsures horribles couvraient tout le corps, et les dents avaient laissé leur empreinte sur les bras, sur les cuisses et sur toutes les parties charnues. C'était hideux au-delà de toute expression.

Ce pauvre enfant vivait encore; aucune partie vitale n'avait été lésée, et il put raconter d'une voix faible, lentement, sans suite, comment il avait été attaqué et comment ce triste drame avait commencé.

ENGLOUTISSEMENT.

La Louisiane est dans la crainte. D'après des prévisions du grand naturaliste Agassiz que plusieurs prédictions plus ou moins ridicules sont venues confirmer, la Nouvelle-Orléans et toute la Louisiane doit être engloutie, ces-jours-ci, par une marée extraordinaire.

Cette prédiction, dit le *Meschacébé*, trouble les uns et amuse les autres, mais tous en parlent. On écrit à l'*Avenir*:

"Pourriez-vous nous dire à peu près la quantité d'eau que nous aurons dans les rues de la Nouvelle-Orléans? Je voulais, le 5 octobre, coucher dans mon grenier; mais si, comme l'on dit, l'eau doit passer par-dessus le clocher de Saint-Patrick, je ne sais vraiment pas où me loger. Enfin, je tâche de ne pas croire à cette catastrophe. Cependant Lima et Callao furent dévastées en vingt minutes, la mer s'éloigna du rivage et revint avec tant de furie, qu'elle couvrit de ses eaux les édifices de Callao. Tous les habitants périrent dans les flots.

Plin nous apprend que deux montagnes voisines se heurtèrent avec tant de violence, qu'elles écrasèrent dans leur conflit les fermes et les édifices qui se trouvaient entre elles.

Heureusement que nous n'avons ici que le coteau de la Mé-tairie.

Enfin, vous savez que, sous Tibère, treize villes de l'Asie ensevelirent sous leurs ruines un peuple innombrable. Antioche éprouva le même sort, le consul Péolon y périt, et l'empereur Trajan se sauva, l'histoire ne dit pas comment, mais je pense que ce fut avec le ballon de Gambetta.

Enfin, si cette eau ne me passe pas sur la tête le 5 octobre, ce savant Agassiz pourra se vanter de m'avoir fait un fumeuse cache. J'ai vraiment horreur de la science."

L'*Avenir* dit aussi son mot sur la sombre prophétie:

"Nous tenons de source certaine qu'un jeune Louisianais, qui avait de fortes propensions à adopter la vie des Révérends Pères Rédemptoristes, ayant évoqué l'esprit de Saint-Bernard, celui-ci lui a répondu:—Abstiens-toi. Les événements les plus extraordinaires se préparent. Le tremblement de terre qui, en 1811, bouleversa le sol du Missouri, va se renouveler en se dirigeant vers le Sud. La Basse-Louisiane est soulevée comme la plaine de Jorullo au Mexique; la Nouvelle-Orléans se trouve au sommet d'une montagne de douze cents pieds de haut."

Un autre confrère n'hésite pas à annoncer le déluge, et affirme que ceux-là seulement seront sauvés de la fureur des flots, qui sont abonnés au journal de leur localité, paient fidèlement leur abonnement et ne prêtent pas leur journal aux pingres qui ne soutiennent pas la presse du tribut de la souscription. M. Agassiz vient de déclarer qu'il n'a jamais parlé de cela.

VARIÉTÉS.

Gustave Fridon, ex-membre de la Commune, vient de mourir à Bruxelles, à l'âge de 30 ans. On dit qu'il était riche de 1,200,000 francs et qu'il a légué toute sa fortune à la Société Internationale.

••

Le 29 septembre courant, 50e anniversaire de la naissance de Mgr le Comte de Chambord, a eu lieu, au château de ce nom, une fête intime donnée aux paysans des environs.

Mgr le Comte de Chambord y était présenté par M. le duc de Blacas et M. de Belcastel.

••

Les bûcheurs du grand monde.—Savez-vous comment on traite les ivrognes en Russie?

Ceux qui sont trouvés en état d'ivresse sur la voie publique, quelle que soit leur position sociale, sont appréhendés et condamnés le lendemain à un jour de balayage des rues.

Il n'est pas rare à Saint-Petersbourg de voir des gens bien mis, des étrangers même, transformés de par la loi en balayeurs.

••

Le fait suivant s'est passé le 1er septembre, à Vincennes. Une noce arrivait à la mairie en fringants équipages. Au moment où la mariée descendait de voiture, son voile se prit dans la portière et se déchira légèrement.

Le futur, cédant à un mouvement naturel, pinça les lèvres et murmura un "maladroite!" peu flatteur qui parvint aux oreilles de sa fiancée.

Celle-ci ne répondit rien à cette interjection dépourvue de galanterie; mais au moment où M. le maire prononça le sacrementel "Prenez-vous M...pour époux!" elle fit entendre un petit "non!" bien sec.

On voit d'ici la figure du futur, lequel s'en fut avec ses témoins, en réfléchissant aux inconvénients du "premier mouvement."

••

Un correspondant du *Times*, à Preston, décrit la situation d'une habitante du pays, qui attirera autant d'attention que celle de la célèbre jeune fille du pays de Galles qui était censée vivre sans manger.

Une fille de 33 ans, nommée Ann Riding, habite une maisonnette à un quart de lieue de Preston. Elle travaillait dans une manufacture il y a trois ans; elle tomba malade et depuis lors elle continue à s'affaiblir. On affirme que depuis 16 mois elle n'a pris aucun aliment; elle a pris un peu d'eau de temps en temps, depuis cette période. Elle a toute sa connaissance, mais elle est faible. Elle dort peu, et ne peut supporter qu'il y ait la nuit de la lumière dans sa chambre.



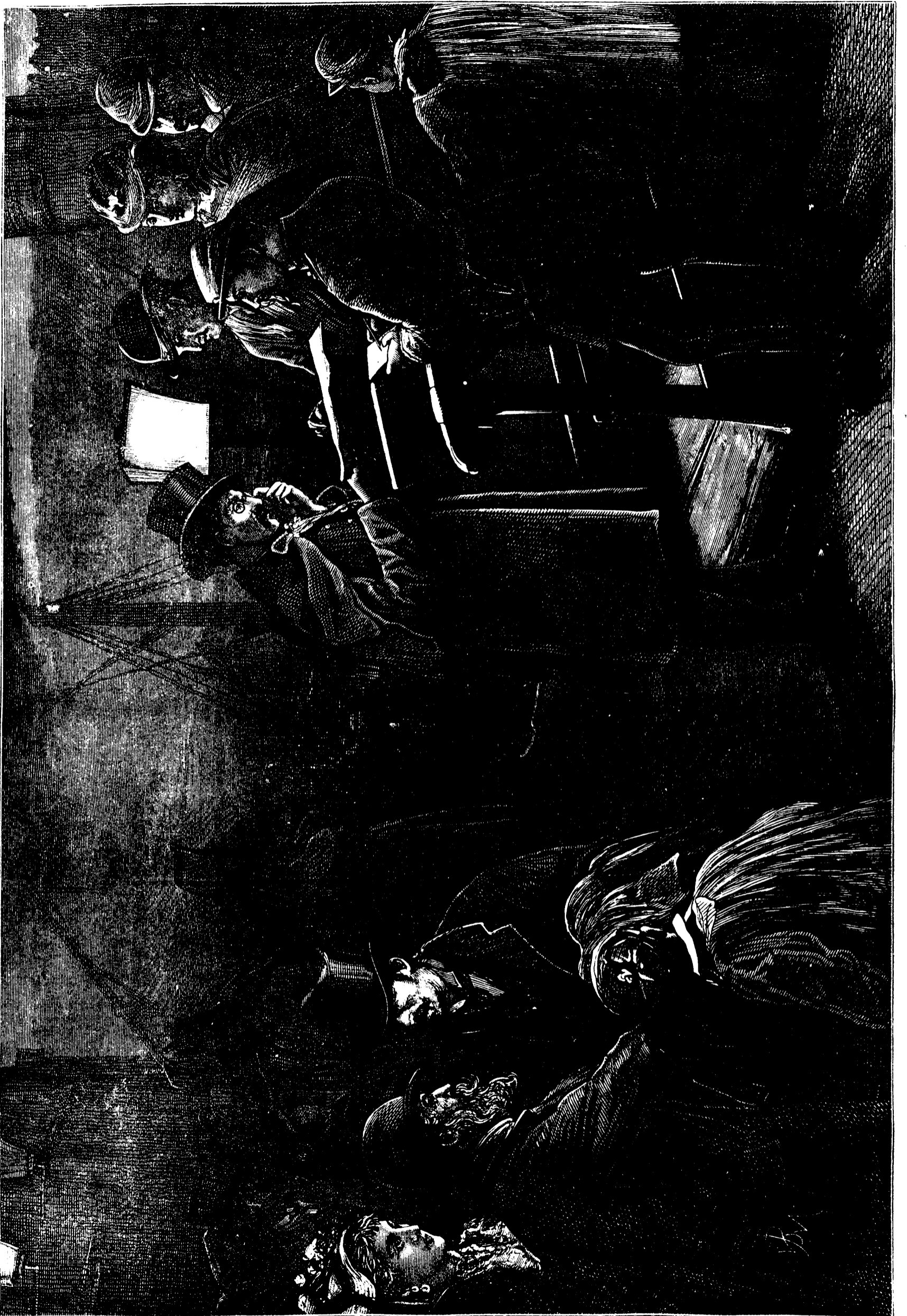
L'HON. LOUIS JOSEPH PAPINEAU.



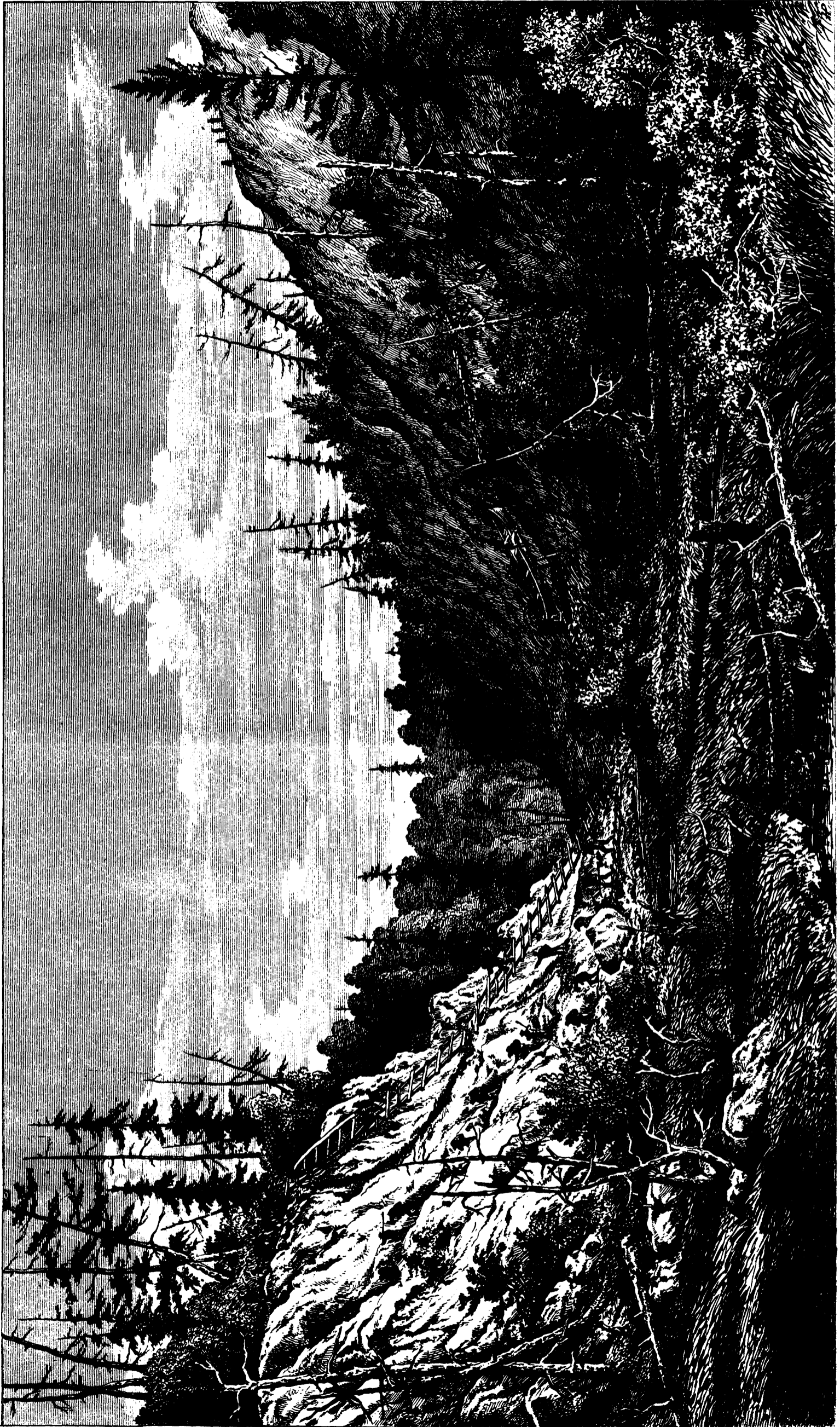
UNE ANCIENNE CHRONIQUE.



FEMMES BRETONNES À UN "PARDON."



LE VISÉ DES PASSEPORTS À DIEPPE.



PORTAGE DES DEUX RIVIERES; EN ROUTE POUR MANITOBA.

AVIS.

Nous prions nos abonnés de vouloir régler leur compte de souscription entre les mains de notre agent M. E. Dorion, qui collectera cette semaine et les semaines suivantes dans tous les quartiers de la ville.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 5 OCTOBRE, 1871

UN APPEL A NOS ABONNÉS.

Nous vous prions instamment, nos bons amis, de vous souvenir de nous, et quand nos fidèles agents vous demanderont le prix de votre abonnement, de ne pas les renvoyer les mains vides. Un journal comme le nôtre ne se produit pas tous les huit jours sans une forte dépense. C'est de vous que nous attendons le prix de nos labeurs et le remboursement de nos deniers. Quelque jour, nous vous ferons visiter nos ateliers, à l'aide de gravures et de descriptions qui vous feront comprendre l'importance et l'étendue de notre entreprise. En attendant, songez que chaque samedi, une centaine de familles reçoivent à notre comptoir le prix du travail de leurs chefs. Tous les samedis, un millier de dollars sortent de notre gousset pour nourrir tout ce monde. Nous ne parlons pas du fournisseur de papier, avec sa grosse note, ni des autres gens qui nous réclament le paiement de l'encre, du gaz, des taxes, que sais-je ! Tout cela veut dire que vous comprenez la nécessité où nous sommes de vous prier de solder vos comptes. Les uns nous doivent six mois, un grand nombre un an, quelques-uns jusqu'à dix-huit mois. Nous vous prions tous de payer. Nous venons d'envoyer des comptes à nos agents dans soixante-et-une paroisses. Que chaque agent fasse son possible pour collecter, et que chaque abonné lui rende la tâche agréable et facile.

Pour vous stimuler, nous avons le plaisir de vous annoncer la publication prochaine d'une magnifique gravure sur acier, intitulée "Au pied de la Croix." Cette gravure, chef-d'œuvre d'art et de religion, sera imprimée sur grand papier épais, de qualité supérieure, et sera digne d'orner les plus beaux appartements. Elle sera donnée en étrennes et en prime à ceux qui auront payé leur abonnement, au moins jusqu'à la fin de cette année. Personne ne pourra acheter cette gravure. Elle n'est destinée qu'à nos abonnés. D'ailleurs, une copie importée d'Europe, coûte cinq dollars. Hâtez-vous donc de payer, afin de recevoir cette prime du moment qu'elle sera publiée.

L'ADMINISTRATION.

L'INDUSTRIE.

Avant d'entrer dans un autre ordre d'idées, il est peut-être bon que nous résumions, en quelques mots, ce que nous avons dit jusqu'à présent sur cette question.

Après avoir fait un retour sur le passé, à travers les luttes glorieuses que nous avons soutenues pour nous enraciner dans ce sol, nous avons dit que le grand danger qui menaçait maintenant notre influence politique et nationale, était notre infériorité sous le rapport matériel. Et cette infériorité, nous ne l'avons pas déplorée parce qu'elle ne nous permet pas de faire autant de bruit et de luxe que les autres, mais parce qu'elle chasse à l'étranger une partie considérable de notre population, et nous livre à la merci des races énergiques au milieu desquelles nous vivons.

Nous avons essayé de démontrer que la richesse était nécessaire, en Amérique, aux peuples qui veulent y occuper une position honorable et faire accepter leurs idées et leurs mœurs.

Recherchant ensuite les causes de cette infériorité, nous les avons trouvées beaucoup dans la force des circonstances critiques au milieu desquelles nous avons grandi, dans la nature de nos idées et de nos sentiments, et dans l'ignorance des choses pratiques, nécessaires à notre existence.

Nous avons alors posé comme thèse que l'industrie seule pourrait nous faire entrer dans une phase plus brillante et nous donner la prospérité que nous cherchons; nous avons appuyé cette thèse sur les propositions suivantes :

1o. L'agriculture seule, même perfectionnée, ne pourrait suffire à l'expansion de notre population et à son établissement; sous ce rapport, nous ne pouvons lutter avantageusement avec des pays plus favorisés par le climat et la qualité du sol;

2o. Les fruits et revenus de nos terres, et le produit brut de nos forêts, ne suffisent déjà plus à payer les marchandises et objets de première nécessité venus des marchés étrangers;

3o. N'ayant pour ressource que les produits agricoles, le Bas-Canada est livré, lorsque le grain manque, à la merci des importateurs et des prêteurs d'argent, et voit une grande partie de son travail et de sa fortune passer dans des mains étrangères;

4o. Notre position géographique, la conformation de notre sol, les richesses minières et industrielles qu'il renferme, nos aptitudes et nos besoins, tout nous indique que le Bas-Canada doit être le centre manufacturier et industriel de l'Amérique du Nord;

5o. Le seul moyen de tenir tête à l'influence de toutes ces maisons puissantes établies sur l'importation, l'agiotage et la spéculation, est de nous emparer de la production industrielle du pays, afin d'avoir entre les mains les deux sources principales de la fortune en ce pays;

6o. L'industrie aurait pour effet de donner du travail à ceux qui vont en chercher à l'étranger, d'augmenter la valeur de la propriété et des produits agricoles, d'alimenter le commerce et nos voies de communication, et de retenir ici une grande partie du numéraire qui sort de ce pays pour payer la plus value donnée à nos produits bruts par la fabrication étrangère.

Ce sont là, à peu près, les propositions que j'ai développées d'une manière plus ou moins suivie dans plusieurs articles.

Restait la question de savoir comment arriver au but que je me proposais, par quels moyens promouvoir l'industrie en ce pays.

J'ai commencé à le dire... Par l'éducation et la législation.

Par l'éducation, en faisant connaître nos ressources et nos richesses, ce que nous pouvons produire et ce qu'il nous faut acheter de l'étranger; en dirigeant l'esprit de la jeunesse vers les choses pratiques et utiles.

Nos lecteurs savent que nous n'avons jamais manqué l'occasion de faire connaître nos opinions sur cette question, et de pousser l'opinion publique dans cette voie.

Reste maintenant la question de législation, reste à savoir comment nos hommes politiques peuvent promouvoir la cause de l'industrie.

Nous ne craignons pas de répéter que jusqu'à présent ils n'ont pas fait ce qu'ils devaient faire pour établir l'avenir matériel du Bas-Canada; ils n'ont pas paru comprendre les conditions d'existence et de progrès de la population canadienne. Les deux partis, sous ce rapport, ont péché. D'un côté, on a trop cédé à ces brillantes théories du libre-échange, dont les conséquences étaient surtout fatales au Bas-Canada, et de l'autre côté, peut-être, on a trop obéi à la pression malheureuse des manufacturiers anglais.

Dès que les colonies anglaises furent privées, par l'abolition des lois sur les céréales, des avantages qu'elles trouvaient en Angleterre pour l'écoulement de leurs produits agricoles, et que les récoltes manquèrent, les hommes d'Etat canadiens auraient dû, immédiatement, prendre les moyens de créer l'industrie nationale et de remplacer les sources agricoles qui tarissaient par celles de l'industrie. Depuis 1848 même, la politique nationale du Bas-Canada aurait dû être une politique d'industrie. Si on eût fait cela, on n'aurait pas aujourd'hui, peut-être, à déplorer l'absence d'un tiers de notre population. Ne soyons pas trop injustes, cependant, envers les hommes qui ont dirigé l'opinion publique depuis vingt ans. Ils ont pensé probablement que la question de l'époque était celle des canaux et des chemins de fer; que l'ouverture des voies de communication était le premier pas à faire vers la réalisation du but que nous poursuivons. On peut dire que rien ne les empêchait de mener de front ces deux entreprises; mais ne perdons pas notre temps dans de vaines récriminations, et profitant aujourd'hui de leurs travaux; tâchons de faire ce qu'ils n'ont pas fait, et voyons comment la législation peut venir au secours de l'industrie.

L. O. DAVID.

ÇÀ ET LÀ.

UNE REFORME.

C'est la *Minerve* qui la propose! Tant mieux! Elle aura plus de chance de réussir. Il s'agit de la *Gazette Officielle*, qui coûte cher et ne vaut pas ce qu'elle coûte. La *Minerve* se demande si on ne pourrait pas faire une meilleur usage de l'argent que rapporte la publication des annonces publiées dans un journal qui compte environ 150 abonnés.

La *Gazette de Sorel* approuve les remarques de la *Minerve* et ajoute :

"Nous pensons que les annonces intéressant chaque district, devraient être publiées dans un ou deux journaux de la localité. De cette manière, elles seraient lues et profiteraient aux annonceurs et au public, pendant qu'aujourd'hui, la plupart de ces annonces reproduites pour la forme dans la *Gazette Officielle*, coûtent cher sans aucun but utile, puisqu'il est constaté que peu de personnes les lisent dans la *Gazette Officielle*. On obtiendrait un autre but en donnant ce patronage aux journaux; ça serait d'en augmenter le nombre, surtout dans les campagnes, et de répandre ainsi l'instruction parmi le peuple; car il n'y a pas, aujourd'hui, de meilleur livre que le journal, pour inspirer le goût de la lecture au public, tout en l'instruisant.

"Nous espérons donc, avec la *Minerve*, que nouvelles chambres s'occuperont bientôt de cet important sujet."

Si le gouvernement et la Chambre d'Assemblée voulaient tenir compte des suggestions que la Presse fait depuis quelques mois, nous aurions une bonne session enfin.

LE "FRANC-PARLEUR."

Voilà que le *Franc-Parleur* nous fait des reproches comme le *Messenger de Sorel* au moment même où nous lui faisons des compliments. Il nous blâme, de ne pas avoir parlé de lui, lorsqu'il a commencé sa deuxième année, avec un prospectus nouveau, une vignette, et un seul propriétaire, M. Adolphe Oumet, notre ancien collaborateur. Ces messieurs sont si pressés qu'ils nous mettent dans l'embarras. Les éloges que nous leur faisons après de pareils reproches ont beaucoup moins de valeur, le public peut croire que nous cédon aux menaces, que nous avons peur. Tant pis pour eux! Nous étions pour dire

que le *Franc-Parleur* était un journal bien rédigé dont M. Oumet et ses collaborateurs ne pourraient manquer d'assurer le succès, et beaucoup d'autres choses que nous ne dirons pas.

A propos, nous avons eu une deuxième année, nous aussi, et peu de journaux ont jugé à propos d'en parler; mais à l'avenir nous allons faire comme nos confrères du *Messenger* et du *Franc-Parleur*, nous allons faire une guerre à mort à tous ceux qui auront le malheur de ne pas célébrer l'anniversaire de notre naissance.

M. DUNN.

La *Minerve* annonçait, samedi dernier, que M. Oscar Dunn était devenu l'un de ses rédacteurs. Nous en sommes heureux pour elle et malheureux pour l'*Opinion Publique* qui perd la chance d'avoir un correspondant européen si distingué. Evidemment, la *Minerve* devient ambitieuse et entreprenante pour tout de bon. Tant mieux pour elle... et pour les hommes de talent... et pour le pays, si elle sait prendre l'attitude que les besoins du pays et la confiance du public lui commandent.

LE PARC.

Nous avons oublié de dire qu'un seul Canadien-Français, M. Bétournay, a voté pour le parc.

Nous devons en même temps faire remarquer que M. l'échevin David a déclaré qu'il était en faveur de cette entreprise comme il l'avait toujours été; mais comme la corporation de Montréal est obligée de s'adresser au prochain parlement de Québec, pour exproprier certains terrains qui sont compris dans le parc, mais qui sont en dehors des limites de la ville, M. David a pensé qu'il valait autant attendre encore quelques semaines afin de commencer l'expropriation lorsque la corporation aurait tous les pouvoirs nécessaires.

L'UNION CATHOLIQUE.

Cette société existe toujours, grâce à l'énergie du rév. P. Michel qui pourrait faire marcher un mort, s'il l'entreprenait, et elle n'existe pas à l'état de fossile comme la plupart de nos sociétés littéraires de Montréal, mais elle est pleine de vie. Les trois premières séances de cette année ont été très-intéressantes. Après le rév. P. Monnat dont tout le monde a eu occasion d'admirer la parole remarquable, est venu son compagnon, le rév. P. Pailloux, ex-prisonnier de la Commune, qui a fait un entretien rempli d'esprit et de sagesse. Son arrestation, ses misères, ce qu'il a vu et ce qu'il a entendu, il a raconté tout cela d'une manière charmante, et lorsqu'il est arrivé à faire l'appréciation des événements auxquels il a assisté, il a trouvé dans son cœur de français et de prêtre, des accents magnifiques. Il a dit que la Commune était née depuis longtemps en France, que tous les gouvernements, depuis un siècle, l'avaient faite et développée.

Dimanche dernier, c'est M. Barnard, tout fraîchement arrivé d'Europe qui a dû entretenir les membres de l'Union Catholique.

M. le professeur Villeneuve est le président de l'Union catholique; c'est un homme de talent et d'étude.

Les actionnaires de la compagnie du chemin de fer de colonisation se sont réunis pour l'élection des directeurs, et les messieurs suivants ont été choisis: Sir Hugh Allan, Hon. G. Oumet, Hon. J. J. C. Abbott, Hon. L. Archambault, Louis Beaubien, M. P. P., P. S. Murphy, E. Atwater, C. A. Leblanc, H. Mulholland, E. G. Penny et J. B. Beaudry. Les noms de ces messieurs sont une forte garantie du succès de l'entreprise.

Il est seulement à regretter que l'on n'ait pas fait entrer dans ce bureau certains hommes qui avaient déjà fait beaucoup pour le succès de cette entreprise et qui auraient pu surtout par la suite agir le plus puissamment pour prévenir dans les comtés où ce chemin doit se faire, les difficultés que rencontre la compagnie du chemin de la Rive Nord pour faire accepter son projet.

Nous ne voyons pas, par exemple, pourquoi on ne trouve pas parmi les noms des nouveaux directeurs, les noms de l'Hon. John Young, de M. William Workman, de l'échevin M. David, de M. Godefroy Laviolette (de St. Jérôme) et du Député de Terrebonne, M. Chapleau, l'un des plus ardents champions de la politique des Chemins de fer, en Chambre.

Deux des membres du gouvernement sont élus directeurs. Cela est très-bien; mais ces deux messieurs étant vraisemblablement destinés à représenter le gouvernement dans la Direction, n'auraient-ils pas pu être remplacés par d'autres?

Les amis de cette entreprise espèrent néanmoins que ces lacunes n'en entraveront pas le succès.

CÉLÈBRES TROTTEURS.

Nos voisins sont dans l'émoi. Il y a eu de grandes courses dernièrement à Milwaukee, et une jument du nom de *Goldsmith Maid* a fait le mille en deux minutes et dix-sept secondes. Or, le meilleur cheval des Etats-Unis, *Dexter*, n'a jamais trotté en moins de deux minutes dix-sept secondes et un quart. Faire mieux que *Dexter* est une chose qui paraît impossible à un grand nombre et surtout à son propriétaire, M. Bonner. Celui-ci vient de lancer une lettre dans un journal américain, pour dire que *Goldsmith Maid* n'a pas fait ce qu'on dit, et d'ailleurs, si c'était vrai, elle n'est pas encore de force à battre *Dexter* qui, d'après lui, aurait déjà fait le mille en deux minutes et seize secondes.

M. Bonner offre \$50,000 au cheval qui battra *Dexter*. C'est bon à gagner. On ne trotte pas aussi vite que cela en Canada. Mais aux Etats-Unis, tout marche à la vapeur. *L'Oiseau rouge!*

qui a fait tant de bruit en Canada, n'a jamais trotté plus vite qu'en deux minutes et demie, et même deux trente-deux, disent quelques-uns.

On lit dans un journal anglais : "Celui qui se marie par amour, prend une femme ; celui qui se marie pour l'argent, prend une maîtresse ; celui qui se marie pour la position, prend une dame. Vous êtes aimé par votre femme, considéré par votre maîtresse et toléré par votre dame. On s'accorde avec sa femme, on est conduit par sa maîtresse et on est l'esclave de sa dame. Votre femme partagera vos chagrins, votre maîtresse, votre argent, et votre dame, vos dettes. Si vous mourez, votre femme vous pleurera, votre maîtresse déplorera votre sort, et votre dame portera le deuil. Choisissez." JUCUNDUS.

LIVRES NOUVEAUX.

PETITE GEOGRAPHIE DES ECOLES CANADIENNES.—C'est un ouvrage que nous recommandons à l'attention de tous ceux qui s'occupent d'éducation. Il est fait d'après une méthode qui a déjà fait ses preuves et qui a pour effet de graver facilement les choses dans l'esprit des enfants. L'auteur de ce livre est M. Nantel, Supérieur du Collège de Ste.-Thérèse.

L'autre est un petit volume qui porte pour titre, "Petites fleurs de poésie" pour l'enfance canadienne. C'est un charmant recueil de choses belles et bonnes qu'on ne peut trop répandre.

M. David Forget, avocat, demeurant à St. Liboire, a fait un tableau analytique du Code municipal. Ce travail sera d'une grande utilité.

Plusieurs faits divers, entr'autres le meurtre à St. Philippe, remis au prochain numéro. A l'avenir nous ferons en sorte qu'il y ait toujours de la place pour les faits divers et nouvelles et le prix du marché.

Dans une cause de M. Lacombe, de Laprairie, contre deux magistrats qui l'avaient fait arrêter illégalement, la Cour de Révision a cassé le jugement de la Cour Supérieure et condamné les deux magistrats à \$100.00 de dommages et les frais qui sont considérables.

La première séance publique de l'Institut des Artisans Canadiens pour la saison aura lieu vendredi prochain, le 6 courant, à la salle de l'Union St. Joseph, rue Ste. Catherine. Voir l'annonce.

On lit dans le Pays du 27 courant : "MARIAGE.—L'élite de la société Canadienne-Française et Anglaise se pressait hier matin dans l'église cathédrale, pour être témoin du mariage de M. Théodore Doucet, notaire, de cette ville, fils aîné de feu M. Théod. Doucet, avec Mademoiselle Marie-Louise Desbarats, fille aînée de feu M. George E. Desbarats. La mariée a été conduite à l'autel par son frère M. George E. Desbarats ; et le marié par son parent M. Edmund Bernard.

"Les demoiselles d'honneur étaient Mademoiselles Smallwood et les Demoiselles Doucet accompagnées de M. Charles Doucet. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Leblanc, chanoine. L'autel était décoré avec un goût exquis et l'orgue n'a cessé pendant la messe de répandre ses harmonies à flots. L'heureux couple est parti dans l'après-midi pour une tournée de quelques semaines aux Etats-Unis. Un grand nombre d'amis les ont accompagnés à la gare. Nos souhaits et nos vœux les plus sincères les accompagnent."

PORTAGE DES DEUX RIVIERES.

Cette gravure s'explique d'elle-même. Il est facile de voir comment nos volontaires, dans leur expédition à la Rivière-Rouge, ont fait le portage des Deux Rivières ou du Pin, car ce portage est connu sous ces deux noms.

UNE ANCIENNE CHRONIQUE.

Un vieux prêtre a trouvé dans de vieux papiers une ancienne chronique où il est fait mention de choses intéressantes pour une famille du pays. Il va trouver cette famille, deux nobles Dames, douairières de l'endroit, et leur lit l'ancienne chronique.

LES FEMMES BRETONNES A "UN PARDON."

C'est un de ces pèlerinages si communs en Bretagne. Les deux principaux sont connus sous les noms de "Pardons de Ste. Anne d'Auray et de Notre-Dame de Bon-Secours à Guingamp." Ces fêtes religieuses durent plusieurs jours ; tout le monde y prend part. Les processions sont magnifiques ; hommes, femmes et enfants y figurent, portant crucifix, reliques, cierges et bannières.

LE VISÉ DES PASSEPORTS.

L'ennui de tous les voyageurs, des gens malades et impatientes surtout, le cauchemar des Anglais qui vont en France. Il faut les voir à Dieppe aux prises avec les agents de l'autorité française. La chronique s'est plu à raconter les aventures de plusieurs Anglais obligés de retourner dans leur pays ou d'attendre sept ou huit jours afin que leurs papiers fussent en règle.

Comme tous nos lecteurs le savent sans doute, le gouvernement français a un système admirable de vigilance qui lui permet de connaître tous ceux qui entrent en France, de savoir leurs noms et prénoms, qualité, pays natal, résidence, etc., etc.

NOMEN EJUS.

Que c'était un beau soir!... J'étais allé m'asseoir Sur un roc de la rive, Là, seul, je contempiais Les chatoyants reflets De la vague plaintive ;

Je contempiais, pensif, La fuite d'un esquif Dont les coquettes voiles Se berçaient mollement Sur le fleuve écumeux, Au milieu des étoiles ;

J'écoutais la chanson Du vent dans le buisson Courbé sous son haleine, L'églouge du flot bleu Réfléchissant le feu De la lune seigine.

Et, tout en admirant, Sur le sable odorant Que caressait la lame, Avec un lourd bâton Je griffonnais un nom, Un nom charmant de femme.

Soudain, comme un serpent Qui s'avance en rampant, Avec un cri sauvage, Un flot houleux, géant, De l'abîme béant Bondit sur le rivage.

Puis, passant sur mon front, En violent tourbillon, Une froide bouffée, Un souffle impétueux, Fondit alors des cieux, Et hurla : Cléopâtre!.....

W. CHAPMAN.

Lévis, juillet 1871.

MM. Pamphile Vallée et Philippe Masson, de Québec, se proposent de publier, pendant la prochaine session du parlement de Québec, un journal qui mettra en pratique son titre, l'Echo de la Session. On y verra ce qui se dit et se passe en Chambre. C'est un journal qui devra avoir sa place.

Mais nous ne voyons pas que le journal aura un sténographe pour prendre les discours des membres. Il est vrai que jusqu'à présent le besoin d'un sténographe s'est guère fait sentir au parlement de Québec. On croit cependant que la Minerve en aura un cette année, si elle voit que la chose en vaut la peine, comme plusieurs l'espèrent.

DE BORD ET D'AUTRE.

LE PLUS BRAVE SOLDAT DE L'ARMÉE ANGLAISE A LA BATAILLE DE WATERLOO.

L'histoire suivante a été racontée par un officier anglais, le jour anniversaire de la bataille de Waterloo, 18 juin :

"Il y a quelques années, deux messieurs se rendaient à la demeure du duc de Wellington et lui annonçaient qu'ayant été nommés exécuteurs testamentaires d'un de leurs amis qui venait de mourir et qui avait laissé £500 st. au plus brave soldat de l'armée anglaise, et le considérant, lui, duc de Wellington, comme le plus brave militaire de l'armée, il venait lui offrir la somme léguée par leur ami.

Le duc fut très-flatté de cette offre, mais il la refusa en disant qu'il y avait dans l'armée anglaise plusieurs militaires aussi braves que lui. Les deux amis furent bien embarrassés. A la fin, le duc de Wellington leur conseilla de donner les £500 au major-général Sir James McDonell, le même qui, à la bataille de Waterloo, avait défendu Hougemont avec tant d'intrépidité.

Ils se rendirent donc chez Sir James McDonell, lui apprirent la décision du duc de Wellington et en même temps lui présentèrent les £500. Mais voici bien une autre difficulté : Sir James refusa à son tour, en disant qu'il connaissait un homme qui, à la bataille de Waterloo, n'avait été surpassé par personne en bravoure et intrépidité ; que sans le sergent-major Fraser qui lui avait aidé à fermer les portes de la ferme appelée Hougemont, c'en était fait de l'armée anglaise.

Le duc de Wellington considérait que Sir James McDonell méritait l'argent offert à cause de sa belle défense de Hougemont, et Sir James pensait que Fraser devait séparer avec lui, vu le service important qu'il lui avait rendu en cette occasion. L'argent fut donc partagé entre le général et le sergent-major et la générosité et le désintéressement du duc de Wellington et de Sir James McDonell ne seront pas oubliés de sitôt.

LES MALHEURS D'UN MARI.—Dans le territoire du Wyoming, les femmes jouissent des mêmes droits que le sexe barbu ; mais cela n'est pas du goût d'un certain nombre de maris, témoin l'histoire suivante arrivée à Chyenne, dans le susdit territoire : c'est un mari qui la raconte dans un journal de la localité : Un beau jour, ou plutôt un mauvais jour, sa femme fut obligée de se rendre à la Cour pour servir comme juré dans un procès important. La nuit vint, et comme le jury ne s'entendait pas du tout, le mari demanda à la cour la permission d'emmener sa femme avec lui, vu que ses sept enfants réclamaient impérieusement sa présence. Le pauvre mari ajoutait que son plus jeune enfant (un bébé de cinq mois) avait surtout besoin de sa maman, et toutes les mères comprendront cela. Mais la Cour ne se laissa pas toucher. Le juge eut même l'obligeance de dire à notre homme qu'un jury ne pouvait jamais se séparer avant d'avoir rendu une décision. Nous ne le dissimulerons pas : notre ami était fort embêté. Cependant, il ne se rebuta pas ; mais il prit un autre moyen : il demanda à la Cour la permission d'apporter l'enfant à sa femme. Le juge (un barbare) refusa encore sous prétexte qu'une treizième personne ne pouvait être introduite dans la salle du jury. Le mari perdit alors patience et cela se comprend ; mais que faire ? il jura, tempêta, puis... il se calma ;

mais lorsqu'il apprit que le jury ne se séparerait pas avant dix jours, il devint furieux, et il avait bien raison. Aux dernières nouvelles, sa femme était encore dans la salle du jury, l'enfant était expirant et le mari fortement frappé d'hypocondrie. Ce brave homme de mari est d'avis que la vraie et seule place de la femme est le domicile conjugal ; qu'elle doit aussi avoir soin de ses enfants plutôt que d'aller s'occuper des affaires des autres, etc., etc. Nous partageons les sentiments de ce pauvre homme, et puisse notre ardente sympathie alléger le poids de ses malheurs.

SUICIDE CAUSÉ PAR LES MARIQUINS.—Notre amitié pour la race maringouinienne n'a jamais été bien vive ; mais depuis que nous avons lu, dans une gazette, que cette race avait causé la mort d'un brave homme de matelot, nous ne saurions dire les sentiments qu'elle nous inspire. Voici le fait ; il est arrivé, à Burmah, à bord d'une frégate anglaise, mouillée à quelques arpents du rivage : Un matelot, du nom de Fox, était tellement incommodé par les maringouins, qu'il ne savait plus où se mettre. Tous les moyens qu'il employait pour les éloigner demeuraient sans effet. A la fin, il perdit complètement courage, et il se jeta à l'eau en disant à un de ses amis qu'il ne croyait pas qu'en enfer même on put souffrir autant. Les chaloupes furent mises à la mer, mais le malheureux ne put être sauvé.

PROCESSION DE TRENTE BAPTISTES HABILLÉS... COMME ADAM DANS LE PARADIS TERRESTRE.—Ils étaient trente, les malheureux, et s'amusaient à prendre un bain dans une petite rivière qui passait près d'un chemin de fer. En gens de précautions, ils avaient mis leurs habits sur la voie, vu que l'herbe était humide. Mal leur en prit d'avoir été si soigneux. Pendant qu'ils prenaient leurs joyeux ébats, un train s'avancait à toute vitesse, et en un clin-d'œil, tous les habits des bons frères étaient taillés en mille morceaux. Tableau ! Ils ne retrouvèrent intacts qu'un parapluie et une paire de lunettes ; articles très-utiles, si l'on veut, mais tout à fait insuffisants pour vêtir trente personnes, quelque Baptistes qu'elles puissent être. Voilà nos individus bien embarrassés ; cependant, il fallait bien s'en retourner à la ville, c'est ce qu'ils firent. Ils se mirent en file, le premier prit et ouvrit, surtout ouvrit le parapluie, et... regardez-le aller. En cette grave occurrence, il paraît que les lunettes ne servirent à rien.

Il est bon de vous dire qu'en arrivant à la ville, nos individus rencontrèrent trois ou quatre processions... habillées. Ils jurèrent, mais, hélas ! beaucoup trop tard, etc.

A. C.

Les annonces de naissance, mariage ou décès, seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

MARIAGE.

Le 26 Septembre, à St. Paschal, par le Rév. M. Patry, curé du lieu, Joseph Roy dit Desjardins, marchand, de St. Aubert de l'Islet, à demoiselle Louise Chapeau.

AGENTS DE "L'OPINION PUBLIQUE."

- MM. Lépine et Darveau, Libraires... Québec
Dumontier, Libraire... Lévis
Roberge, Maître de Poste... New-Liverpool
Ls. Béland, marchand... St. Ferdinand d'Halifax
S. Belleau, marchand... Ste. Sophie d'Halifax
J. Pitau, Avocat... Somerset
L. Genest, marchand... St. Henri
M. Morin, N. P... St. Anselme
Docteur Lebel... St. Gervais
M. Montmény, Maître de Poste... St. Charles, Bellechasse
Ursin Mercier, marchand... St. Michel do
François Bélanger, Mtre de Poste... St. Valier
J. S. Vallée, Maître de Poste... St. Thomas, Montmagny
S. Gamache, marchand... Cap St. Ignace
Eugène Casgrain, arpenteur... L'Islet
Firmin Proulx, Imprimeur-libraire... Ste. Anne Lapocatière
E. Chapeau, marchand... St. Paschal
Ls. Bégin, N. P... Kamouraska
Elz. Pelletier, marchand... Rivière du Loup, en Bas
Geo. Dionne, marchand... Cacouna
Thomas Pelletier, marchand... Trois Pistoles
F. Couillard, Maître de Poste... Rimouski
Ls. Ouellet, Instituteur... Nouvelle Shoolbred, Bonav.
Ls. Poisy, Maître de Poste... Arthabaska Station
A. Béland... Arthabaskaville
Ls. E. Galipeault, N. P... Pont de Maskinongé
M. D'Aigle... Beceil
Ludislus Archambault... L'Assomption
Théophile Piquet, marchand... Sault-au-Récollet
G. B. Lamarche... St. V. de Paul et Ste. Martine
A. Normandin, Maître de Poste... Village St. Jean Baptiste
F. Le Buf... St. Pierre Miquelon
Blake Langlais... Tanneries des Rolland
A. O. Clément, Maître de Poste... Baie St. Paul
Elie Pellant... Berthier, en haut
L. B. D'Acoust... Pointe-Claire
Alfred Lorde... Sorel
P. L'Espérance, Maître de Poste... Longueuil
J. A. Fournier, N. P... Chambly Bassin
Ferdinand Gagnon... Worcester, U. S.
M. Joassin... Valleyfield.
Le major F. Charon... St. Hubert.
Eugène Vadeboncoeur... Rivière du Loup, en Haut.
J. O. Poirier, Mtre de Poste... St. Jacques le Mineur.
Alonzo Pierrepont... Winnipeg, Manitoba.
Ls. Normandin, Mtre de Poste... Baucherville.
A. Paré, Mtre de Poste... St. Bruno.
L. P. Bernard, Ecr... Cap Santé.
L. A. Grison... Ottawa.
Jos. Labelle, Asst.-Mtre de Poste... Ste. Thérèse.
W. Chapman, Ecr... St. François, Beauce.
T. Charbonneau, Ecr... Mre de P. Laprairie.
J. O. Poirier, Mtre de Poste... St. Jacques le Mineur.
Julien Brosseau, Ecr... Mre de P. Laprairie.
Pierre Théberge, Ecr, N. P... Ste. Marie, Beauce.
F. Bruno, Ecr... Avocat de Ste. George, do
Frs X. Dulac, Ecr... Ste. George, do
D. Brulé, Ecr... N. P... Vaudreuil.
A. Phaneuf, Ecr... N. P... Rigaud.
A. Lefebvre, Ecr... N. P... Ste. Marthe et Newtown.
J. B. H. Beauregard, Ecr... St. Athanase.
F. X. Heta, Ecr... Instituteur... Lachine.
C. Champagne, Ecr... N. P... St. Eustache.
A. Fortier, Ecr... N. P... Ste. Scholastique.
M. le Docteur Mignault... St. Augustin (D.-Montagnes).
Mme Veve L. O. Rousseau... Château Richer.
A. Archambault, Ecr... N. P... Varennes.
T. Lussier, Ecr... Maître de Poste Verchères et Contrecoeur.
J. B. Villemure, Ecr... N. P... St. Jérôme.
Jules Clément, Ecr... N. P... Eboulements.
Elie Anger, Ecr... N. P... Malbaie.
A. Savard, Instituteur... Chicoutimi.
Jos. Gaudin, Ecr... Moulins Pierreville.
Calixte Brault, Ecr... West Farnham et l'Auge Gardien.
A. Hardy, Ecr... Champlain.
J. W. Marcotte, Ecr... Ste. Anne de la Pérade.
D. Lacoursière, M. P... Ste. Geneviève de Batiscan.
H. Dufresne, libraire... Trois-Rivières.
Rodger Duckett, P. M... Coteau Station.
A. Gladu, N. P... Ste. Polycarpe.
J. B. Senard, Ecr... Malmaison.
Léon Gauriel, Ecr... N. P... St. Martin, Ile Jésus.
F. X. Gingras, M. P... Ste. Casimir, Co. Portneuf.
Mlle. Chéllas, Maitresse de Poste... Nicolet, Q.
N. Lecavalier, Ecr... N. P... St. Laurent, près Montréal.

ENREGISTRÉ en conformité de l'Acte pour protéger les droits d'auteurs, de 1868.

L'INTENDANT BIGOT.

PAR JOSEPH MARMETTE.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE VII.—Suite.

La cloche des ursulines laissait cependant tomber sans relâche ses sanglots dans la nuit.

A mesure que Raoul avançait, il se heurtait de plus en plus contre mille débris de poutres noircies et de pierres calcinées qui encombraient la rue. Car toute la partie de la haute ville, qui s'étendait depuis la rue de la Fabrique jusqu'au Château-du-Fort se trouvant la plus élevée avait souffert d'avantage de la bombe que le reste de la cité qui descend avec le terrain en gagnant les faubourgs.

La lumière blanche de la lune donnait en plein sur l'église (1) et la façade du collège des jésuites. Sur leurs murs éclairés se voyaient partout de grosses taches étoilées, tandis que sur les toits s'étendaient comme des flaques de sang. C'étaient les trous béants creusés par la bombe et les boulets anglais.

Raoul traversa la grande place et s'engagea dans la rue Buade où plus grande encore était la désolation.

Outre les murs élevés de la cathédrale qui dressaient à gauche leurs pans noirs et à demi-écroulés, on ne voyait que des ruines à droite. Le feu et la bombe n'avaient rien épargné. Les toits embrasés s'étaient écroulés dans les caves, et les fenêtres crevées fixaient sur le passant leurs regards creux comme les orbites d'une tête de mort.

Enervé de plus en plus par ces scènes de poignante destruction, Raoul tourna brusquement le coin de la rue du Trésor dans laquelle il entra comme pour fuir ce navrant spectacle. La cloche du couvent se lamentait encore et sa voix aérienne prenait des accents de plus en plus éplorés à mesure que Raoul se rapprochait du monastère.

Quand il déboucha sur la place-d'armes qui s'étendait devant le château Saint-Louis, le premier objet qui frappa les yeux de Beaulac fut le couvent avec la chapelle des Récollets dont les projectiles avaient respecté le petit clocher pointu. (2)

Le monastère et la chapelle étaient encore debout, mais leurs murs crevés et leur toiture en maints endroits défoncée, indiquaient encore l'œuvre infernale des projectiles anglais.

Raoul, que Lavigueur suivait comme son ombre, traversa la place-d'armes en inclinant à gauche vers le château Saint-Louis dont la masse imposante, entourée d'un épais mur d'enceinte et arrêtée sur le sommet du roc, dominait fièrement la capitale.

Comme il arrivait en face du château, ses yeux s'étant machinalement tournés à droite, au côté opposé, s'arrêtèrent sur le portail de l'église des Récollets. La grande porte en était ouverte et laissait entrevoir la faible lumière de la lampe du sanctuaire, qui dormait sous les noires profondeurs de la voûte.

L'infortuné ressentit le besoin de prier et coupant sa marche à angle droit, il se dirigea vers la chapelle. Quand il y entra, un bien triste spectacle s'offrit à ses yeux. Mille débris de planches, de poutres et de ferrailles jonchaient le pavé effondré en beaucoup d'endroits. Tous provenaient de la voûte percée à jour par les bombes et les obus dont le violent passage avait laissé en de certaines places la charpente de la toiture à nu comme les vertèbres d'un squelette, tandis qu'ailleurs où tout avait cédé sous le poids des projectiles, on apercevait librement, à travers les déchirures du toit, quelques coins du ciel et surtout une grande gerbe de lumière blanche provenant de la lune et descendant jusqu'au parquet. (3) Dans un coin de la chapelle, un vieux moine, agenouillé sur les dalles en désordre, priait dans l'ombre. Sa tête grise dont le sommet dénudé reposait sous la lumière de la lampe, et sous les pâles rayons de lune qui tombaient de la voûte, regardait vers le ciel, tandis que ses bras étendus s'élevaient en suppliant. A sa figure ascétique où les privations et les ans avaient creusé leurs rides, à l'ardeur de sa prière qui s'exhalait de sa bouche entr'ouverte par l'extase et de son œil inspiré, grâce aussi au jeu de la lumière qui tombait en plein sur la partie supérieure de sa figure, tandis que le reste de la tête et le corps entier se noyaient dans l'ombre, on aurait cru voir le moine en prière, qui posa devant Zurbaran. (4)

Raoul s'agenouilla près de lui et courbant le front sous la douleur et devant Dieu qui l'affligeait si durement, il pria.

—Ste. Anne, heureuse mère de la Vierge, murmura-t-il d'un ton pénétre, écoutez, je vous prie, la prière d'un malheureux. Rendez la vie à ma chère fiancée, et je fais vœu d'aller, pieds nus, en pèlerinage au temple que la pitié de ceux qui sont vos obligés, vous ont élevé sur

les bords du grand fleuve. J'y porterai, pour célébrer votre puissante intercession, une lampe d'or dont la lumière témoignera nuit et jour de ma reconnaissance.

Comme il achevait ces mots, la cloche des ursulines qui n'avait cessé de sanglotter dans la nuit finit de se plaindre et ses dernières vibrations vinrent mourir sous la voûte silencieuse de la chapelle, en se mêlant avec un soupir sourd et profond poussé par le vieux moine en prière. Raoul eut entendu le râle suprême d'un agonisant.

Il frissonna, se leva et sortit.

A l'instant où il remettait, suivi de Lavigueur, les pieds hors de la chapelle, une lueur sanglante empourpra soudain le ciel et la foudre du canon, tonna sur les hauteurs de la Pointe-Lévi, tandis que de rauques miaulements déchiraient l'air en traversant le fleuve, et s'arrêtaient brusquement au milieu de la ville avec un bruit sourd de murailles qui s'écroulaient.

Les Anglais ouvraient de nouveau leur feu sur la place, afin, sans doute, d'anéantir même jusqu'aux ruines.

Raoul se sentit repris aussitôt par la manie de la locomotion. Insensible au fracas des bombes et des obus qui éclataient parfois à quelques pieds de lui, il revint sur ses pas vers la rue Buade, traversa la grande place et descendit la côte de Léry qui s'offrait droit devant lui.

Arrivé vis-à-vis de la ruelle qui porte le nom de l'ancienne et nombreuse famille Couillard, il eut un moment d'hésitation comme pour regagner son logis. Mais l'attraction magnétique qui l'entraînait ailleurs étant plus forte, il continua de descendre la côte qu'il tourna à droite et, tout en ralentissant le pas, se dirigea vers la petite maison des remparts. (1)

Arrivé devant l'habitation de Mlle de Longpré, il s'arrêta. Mais il ne put se décider à entrer et alla s'appuyer sur la palissade qui passait à trente pieds en face de la maison et bordait la cime du roc en descendant vers l'intendance.

Lavigueur emboîtait toujours le pas derrière Beaulac, comme l'ombre qui partout suit le corps.

Son front brûlant appuyé entre deux palissades, Raoul laissa ses tristes pensées errer avec ses regards sur la scène grandiose et sombre qui se déployait devant lui.

Le feu des assiégeants était si bien nourri que le sommet des falaises de la Pointe-Lévi, toujours éclairé par le feu de quelque pièce de canon, ressemblait au cratère d'un volcan embrasé par l'éruption. L'éclair était continu, et continuels les hurlements des obus et des bombes, dont la fusée traçait dans l'air une ellipse lumineuse, tandis que sur les flots noirs du fleuve qui sépare Lévi de Québec, se voyait aussi, comme un mouvant sillon de feu, la réflexion de cette même traînée de flamme.

Immédiatement, à cent pieds au-dessous de lui, s'étendait une partie de la basse-ville, où l'incendie n'avait rien épargné. On n'y voyait que des pans de murs écroulés à moitié, et de hautes cheminées qui élevaient vers le ciel leurs grands bras de squelettes, comme dans le commun élan d'un muet désespoir.

En de certains endroits, le feu, ramené par de nouveaux obus, se réveillait dans les décombres et rougissait de lueurs intermittentes quelques-uns de ces murs dénudés.

—Tel est l'état de mon cœur, pensa Raoul. Il n'est jonché que de ruines, et si quelque lumière y brille encore, ce n'est que la lueur du feu de ma souffrance, réveillée par le souffle infatigable du souvenir. Ah! plût à Dieu que ce projectile me fût destiné!

Et son œil, qui s'était relevé, suivait une bombe qui venait de bondir de la gueule embrasée d'un mortier anglais. Elle montait, montait dans l'air et se rapprochait de la ville avec un rugissement de plus en plus rauque. Arrivée à l'apogée de son ascension, elle se mit à redescendre en venant droit vers le lieu où se tenait Beaulac.

—Ce serait bien drôle! murmura Raoul avec un sourire amer, tandis que Lavigueur suivait, stupéfait, la marche du projectile.

La bombe arriva jusqu'à eux, en passant toutefois à vingt pieds au-dessus de leur tête, et s'abattit avec fracas sur la demeure de Mlle de Longpré.

Une forte explosion suivit aussitôt l'écroulement d'une partie du toit, tandis que d'horribles clameurs de femmes sortaient de la maison.

—Vite! sauvons-les! s'écria Lavigueur en bondissant vers l'habitation.

D'abord frappé de stupeur, Raoul s'élança derrière le Canadien qui enfonça la porte d'un coup d'épaulé. Déjà le feu prend à l'intérieur de la maison, bouleversée et remplie de fumée et de débris qui volent en éclats.

En deux bonds, Lavigueur saute dans la chambre de Mlle de Longpré, d'où sortent des cris affreux. Raoul court à la grand-chambre déjà toute embrasée, à l'exception du lit de la morte, placé au milieu de l'appartement, et dont les tentures commencent seulement à prendre feu. Raoul enjambe par-dessus les cadavres des deux vieilles femmes qui veillaient

auprès du corps et qui ont été frappées à mort par les éclats de la bombe. Il se penche sur son amante et l'enlève dans ses bras.

A la lueur des flammes rouges qui courent en serpentant sur les tentures des murailles, il semble à Beaulac que la figure de sa fiancée s'anime et prend les tons chauds de la vie. Il croit même que les yeux de la morte ont remué. Mais ce ne sont que des illusions produites, sans doute, par la réflexion du feu.

Serrant sur son cœur le corps inanimé de sa fiancée, Raoul s'élança hors de la chambre, mais pas assez tôt, cependant, pour empêcher le feu de se communiquer aux légers vêtements de Berthe.

Tandis qu'il retraverse l'antichambre à la course, et s'efforce, avec une main restée libre, d'éteindre le feu qui mord les bras inertes de la morte, il sent que celle-ci l'étreint convulsivement par le cou.

Surpris, terrifié, il bondit hors de la maison en jetant un cri d'effroi.

Au même instant, Lavigueur sortait aussi en toute hâte, emportant dans ses bras Mlle de Longpré, saïne et sauve, tandis que la servante les suivait affolée.

Voyant que la flamme, qui courait sur les manches de Berthe, menaçait de se communiquer aux vêtements de Raoul, Lavigueur déposa Mlle de Longpré à terre et se mit à étouffer le feu en serrant dans ses mains épaisses les bras de Mlle de Rochebrune.

Mais, à son tour, il ne put retenir une exclamation de terreur.

L'incendie, qui se répandait par toute la maison, éclairait maintenant à l'extérieur en jetant ses lueurs sanglantes à travers les fenêtres.

Lavigueur put donc voir la jeune fille frissonner par tout son corps.

Raoul, qui la sentait frémir entre ses bras, la regardait avec les yeux hagards d'un homme qui se sent devenir fou.

Soudain, Berthe étendit les deux bras, ouvrit les yeux et poussa un profond soupir en murmurant ces mots :

—Mon Dieu! où suis-je donc?

—Elle n'est pas morte!

—Elle vit encore! s'écrièrent les spectateurs de cette scène étrange.

Raoul était tombé à terre sur son genou droit, tandis que sur l'autre, à demi soulevé, reposait la tête de Mlle de Rochebrune dont le corps était étendu sur le sol. Avec une anxiété impossible à décrire, Beaulac suivait, sur la figure de son amante, les progrès de la vie qui revenait.

—Berthe! c'est moi, Raoul, ton fiancé, disait-il à demi-voix, en berçant doucement la jeune fille, comme pour ne point l'effrayer par un trop brusque réveil.

—Raoul! murmura d'une voix si faible que ce n'était qu'un souffle, la jeune fille en se soulevant un peu la tête. Raoul! oh! merci, Seigneur!... Et lui, cet homme...., Bigot...., est-il parti?

—Est-ce donc vrai? mon Dieu! vous me l'avez rendue! s'écria Beaulac en levant les yeux au ciel. Puis inclinant son visage rayonnant sur celui de sa fiancée.

—Ne crains rien, mon ange, tu ne cours aucun danger. Cet homme n'est plus ici.

—Je t'aime, ô mon Raoul! disait Berthe, qui se soulevait en le regardant avec des yeux étranges.

—Et moi donc! Oh! si tu savais... Berthe! Sur les joues bruniées du jeune homme roulaient de grosses larmes.

Mlle de Longpré ne savait si elle devait s'évanouir.

La servante frappait dans les mains de Berthe et l'appelait joyeusement par son nom. Lavigueur, qui croyait dormir, se donnait de grands coups de poing dans l'estomac pour se réveiller.

L'incendie, cependant, étendait ses ravages et de longues traînées de flamme passaient au travers du toit, qu'elles léchaient de leurs langues altérées de destruction.

La maison ne fut bientôt plus qu'un brasier.

Berthe, qui n'avait eu conscience de rien depuis qu'elle avait perdu connaissance dans la rue Couillard, ne comprenait rien à ce désastre qu'elle contemplait avec un étonnement intraduisible.

Craignant que ces émotions diverses n'amènassent une catastrophe chez la jeune fille si faible qu'elle ne pouvait se soutenir seule, Raoul se hâta de dire à Mlle de Longpré :

—Venez chez moi; je vous abandonne ma maison. Je trouverai facilement ailleurs un logement.

Puis à Berthe, qui lui montrait la maison en feu, et l'interrogeait de son grand œil noir, il ferma la bouche avec un baiser en lui disant :

—Pas maintenant, mon ange. Demain, je te dirai tout, quand tu seras plus forte.

Et soutenant dans ses bras Mlle de Rochebrune, fléchissante à chaque pas, Raoul, suivi des autres acteurs de cette scène palpitante, reprit le chemin de sa maison, aux lueurs de l'incendie qui montaient jusqu'au ciel.

Dans la ville, le tocsin sonnait partout, car le feu prenait en maints endroits.

Au lecteur étonné, pour le moins autant que Lavigueur et Mlle de Longpré, nous devons maintenant une explication de la brusque ré surrection de notre héroïne.

Sortant à peine d'une longue maladie, lorsqu'elle s'était échappée du vaisseau anglais, Berthe, encore bien faible, avait eu à surmonter trop d'émotions et de fatigues, dans la nuit de son évvasion, pour que son organisation, extré-

mement nerveuse, n'en ressentit pas un terrible contre-coup.

Brisée en outre par la course à franc-étrier qu'elle venait de faire sur le cheval de Beaulac, elle se trouvait dans un état de prostration extraordinaire, lorsque, pour comble de malheur, elle avait inopinément rencontré Bigot dans la rue Couillard. La vue inattendue de cet homme, qu'elle avait tant de raisons de haïr et de craindre, avait produit sur elle l'effet d'un coup de foudre.

La commotion nerveuse fut telle que sans perdre toutefois la vie, elle fut instantanément saisie de cette torpeur de tout son être qui ressemble tant à la mort et connue sous le nom de catalepsie.

Dans les attaques très-fortes de cette affection apyrétique, disent les médecins, le malade perd tout à fait le sentiment et l'entendement, tandis qu'une roideur, comme tétanique générale du système musculaire, empêche tout mouvement. En ce cas encore, la circulation et la respiration sont presque insensibles, ce qui explique, dit Grisolle dans son traité de pathologie interne, que quelques cataleptiques ont pu être enterrés vivants.

On sait que la catalepsie éclate surtout à la suite d'une vive émotion de peine, de haine et de frayeur, ou après des fatigues produites par des excès de travail.

L'attaque, qui dure quelquefois plusieurs jours, se manifeste plus souvent chez les femmes que chez les hommes, et les personnes extrêmement nerveuses et plutôt sujettes.

Il n'y a donc rien d'étonnant que, ramenée ainsi chez elle dans une condition si semblable à la mort, Berthe eût été considérée comme trépassée par Mlle de Longpré et les bonnes vieilles femmes qui avaient enseveli la jeune fille.

La malheureuse enfant, dont les funérailles devaient avoir lieu le lendemain matin, allait donc être enterrée vivante, lorsqu'une bombe était venue miraculeusement tomber sur la petite maison des remparts. Le choc nerveux produit chez Mlle de Rochebrune par l'explosion soudaine du projectile, avec l'action irritante, sur ses bras et ses épaules, du feu qui avait produit l'effet d'un puissant sinapisme en réveillant la sensibilité engourdie, avaient enfin tiré la jeune personne de cet affreux sommeil cataleptique.

Le lendemain soir, 15 septembre, dans le boudoir d'une maison de la rue Couillard, une pâle jeune fille, à demi couchée sur un canapé, causait avec une vieille dame; celle-ci se chauffant les pieds sur les chenets, près d'un bon feu qui flambait joyeusement sous le manteau d'une immense cheminée.

Il y avait déjà quelque temps que ces deux dames conversaient entre elles, lorsqu'un jeune officier entra après s'être fait annoncer.

A la vue du nouvel arrivant qui, botté et éperonné, portait en outre une forte épée de combat dont le bout traînait lourdement sur le parquet, la jeune fille ne put retenir un petit cri de surprise douloureuse.

—Mon Dieu! Raoul, où allez-vous donc ainsi armé en guerre? s'écria-t-elle.

Beaulac s'inclina d'abord devant Mlle de Longpré, puis vint s'asseoir auprès de Berthe dont il baisa respectueusement la main amalgic.

—Mais répondez-moi donc! reprit Mlle de Rochebrune avec un accent anxieux.

—Berthe, dit le jeune homme, qui sentait une larme trembler sur ses paupières, soyez courageuse. Sachons tous deux accomplir un nouveau sacrifice afin de bien mériter le bonheur qui nous attend sans doute, après tant d'épreuves.

—Que voulez-vous donc dire, Raoul? Mais n'en avons-nous pas assez fait déjà de sacrifices? A quelle autre épreuve nous faut-il donc être soumis maintenant?

—Nous devons nous séparer pour quelque temps encore.

—Vous voulez m'éprouver, n'est-ce pas, Raoul? Ne prolongez pas plus longtemps, je vous prie, cette plaisanterie cruelle. Je ne suis pas encore bien forte, voyez-vous.

Et la pauvre enfant lui jetait un regard triste comme celui de la dernière rose blanche au dernier jour d'été.

—Une telle plaisanterie, Berthe, serait trop déplacée pour que j'en eusse un instant conçu l'idée. Pauvre ange, le fait est malheureusement trop vrai! Je dois vous quitter ce soir pour rejoindre ma compagne.

—Mon Dieu! mon Dieu! Raoul!

Et Berthe se mit à pleurer.

Beaulac s'agenouilla devant elle, prit ses deux petites mains dans les siennes, et d'une voix caressante comme celle de la jeune mère à son enfant :

—Voyons, mon amour, soyez raisonnable. Je me trouve éloigné de ma compagne sans congé d'absence et sans qu'il soit possible d'en obtenir un. D'ailleurs, ce n'est pas dans des circonstances aussi graves que celles où nous sommes qu'un homme d'honneur doit désert son poste. Je ne m'étais décidé à rester dans la ville que pour vous accompagner à cette dernière demeure dont, grâce en soit rendue au ciel, un miracle vous a tirée. Maintenant que vous m'êtes rendue, il me faut songer au devoir et retourner immédiatement au poste où mon pays et mon roi m'appellent. J'ai dit immédiatement; car dans un jour ou deux, il me serait impossible de quitter la ville que les Anglais cerneront sans doute complètement.

La suite au prochain numéro.

(1) L'église du collège des jésuites a disparu; elle occupait l'endroit où s'étend aujourd'hui la disgracieuse halle du marché de la haute-ville.

(2) Le monastère et l'église des Récollets n'existent plus depuis 1796, que le feu les a dévorés.

(3) La description de la ruine des principaux édifices de Québec, telle que donnée ici est exacte. Je me suis guidé sur les vues de Québec dessinées après le siège de 1759 par un officier anglais, Richard Short.

(4) On peut voir l'original de ce tableau du peintre espagnol, au couvent de l'Hôtel-Dieu, à Québec. Mon ami Eugène Hamel vient d'en terminer une fort belle copie pour M. l'abbé H. R. Casgrain.

(1) La rue Saint-Georges n'était pas encore percée alors, et la batterie de canons qui défendait le cap au-dessus de la rue Sault-au-Matelot, se trouvait dans l'enceinte des Jardins du Séminaire; de sorte qu'on arrivait à la maison de Mlle de Longpré, ou de Berthe, qu'en tournant à droite le bas de la côte de Léry.

Inauguration des Seances Publiques de l'Institut des Artisans Canadiens.

LA PREMIERE SEANCE PUBLIQUE DE L'Institut des Artisans Canadiens pour la saison 1871-72 aura lieu VENDREDI PROCHAIN, le 6 OCTOBRE, à la SALLE DE L'UNION ST. JOSEPH, Rue Ste. Catherine, à 7 1/2 P.M. précises.

A cette séance, L. O. DAVID, Ecr., Avocat, un des Rédacteurs de l'Opinion Publique, fera un entretien sur un sujet éminemment pratique.

Les amis des Arts et du Commerce sont priés d'assister en aussi grand nombre que possible. L'entrée est gratuite.

Des sièges seront réservés pour les Dames qui voudront bien encourager l'Institut par leur présence.

C. D. THERIAULT, Secrétaire.

Montréal, 30 Septembre 1871.

A PRÊTER.

\$20,000 sur Propriétés de Ville ou de Campagne. S'adresser à L. BEDARD, Notaire, No. 10 Rue St. Jacques.

Institut Telegraphique de la Puissance.

89, RUE SAINT JACQUES, MONTREAL, P.Q.

GEORGE E. DESBARATS, Propriétaire.

Etabli dans le but de qualifier des Opérateurs pour les nouvelles Lignes Télégraphiques qui se construisent actuellement par toute la Puissance du Canada et les Etats-Unis.

Ce Collège établi il y a trois ans, peut aujourd'hui être considéré comme une Institution permanente. Son accroissement rapide et sa prospérité sont dus aux demandes des propriétaires de lignes télégraphiques, et le Propriétaire doit son succès à l'habileté qui a marqué l'enseignement de cet art utile par les Professeurs attachés à l'Institut.

Le développement rapide et l'utilité du Télégraphe Electrique, et conséquemment la demande toujours croissante pour des Opérateurs de premier ordre, rendent l'établissement de Collèges pour l'enseignement de cette branche d'absolue nécessité.

Les surintendants de Lignes Télégraphiques voient ce mouvement avec faveur. Les Collèges Commerciaux ont, jusqu'à un certain degré, entrepris l'enseignement de cette branche aussi bien que des autres branches de l'éducation commerciale; mais les connaissances télégraphiques ainsi acquises ont toujours été regardées comme de second ordre; à ce point que les Collèges de Chicago, Milwaukee, Buffalo, New-York, etc., en ont discontinué l'enseignement, et recommandant l'Institut Telegraphique comme l'endroit où une connaissance parfaite de cet art à la fois intéressant, savant et utile peut-être le plus convenablement obtenue.

La perspective pour les Jeunes Gens et les Dames qui étudient la télégraphie, de se procurer bientôt des situations lucratives, ne saurait être meilleure qu'à présent, et nous recommandons instamment à ceux qui désirent embrasser une carrière plaisante et rémunérative de se qualifier comme Opérateurs sur les diverses Lignes Télégraphiques.

Les Elèves, en quittant l'Institut, reçoivent un certificat de capacité, qui leur permet de remplir de suite les vacances qui auraient lieu dans la Puissance du Canada et les Etats-Unis. De prime abord, on peut obtenir un salaire de \$30 par mois; mais après deux ans de pratique, on n'a aucune difficulté à obtenir \$50 ou \$60 par mois; on paie même de \$100 à 170 par mois aux Etats-Unis.

La connaissance pratique de la Télégraphie convient surtout aux Dames; et en effet, elles sont les Opérateurs favoris en Angleterre et en Amérique, reçoivent un salaire plus élevé, comparés avec les autres emplois, que les hommes, tandis qu'elles ont plus de facilité naturelle pour apprendre cette science. Savoir lire et écrire passablement sont les seules connaissances rigoureusement nécessaires, et toute personne de capacité ordinaire peut devenir excellent Opérateur. Nous avons la preuve dans le cas de plusieurs gradués qui, avec peu d'instruction et aucune idée du fonctionnement de la Télégraphie en entrant, sont devenus de bons Opérateurs en quelques mois. C'est aussi une bonne occasion pour les étudiants d'apprendre à écrire vite. Quelques-uns de nos gradués qui pouvaient à peine écrire leurs noms prennent aujourd'hui les messages au taux de 25 à 30 mots par minute.

LES DEVOIRS D'UN OPERATEUR.

Il n'y a pas de métier ni de profession qui exige moins de travail, et en même temps où l'employé jouisse d'une plus grande liberté et indépendance; car il est constamment maître de l'instrument qu'il dirige, il occupe ordinairement un bureau à lui seul, sans directeur ni maître, n'ayant qu'à recevoir et à expédier les messages. Il travaille ordinairement de 10 à 12 heures par jour, moins les heures ordinaires pour les repas. Les Opérateurs ne sont pas requis de travailler le dimanche. L'Institut est complètement pourvu de tous les appareils, etc., d'un grand Bureau de Télégraphie de premier ordre. Des dépêches de toutes descriptions, des nouvelles des chemins de fer, arrivées et départs des trains, des Rapports des Marchés et des Dépêches par le Cable Transatlantique, sont expédiés et reçus, tel que pratiqué sur des lignes ordinaires. L'instruction individuelle est donnée à chaque étudiant, d'après son plus ou moins d'aptitude pour cette science. On n'épargne ni le travail, ni la dépense pour qualifier les étudiants pour les situations les plus importantes, sous un aussi bref délai que possible. Les élèves peuvent commencer leurs études en aucun temps, et les continuer dans les collèges jusqu'à ce qu'ils possèdent les connaissances nécessaires pour faire de bons Opérateurs, et ce sans charges extra. Il n'y a pas de vacances. Heures d'étude: de 9 heures du matin jusqu'au midi, et de 1.30 à 6 heures P.M. Le temps ordinaire pour se perfectionner dans cette science est de quinze semaines; mais ceci dépend, bien entendu, de l'aptitude plus ou moins grande des élèves pour l'étude. Quelques-uns des gradués qui occupent des situations dans les Bureaux de Télégraphie ont fait leur cours d'étude dans l'espace de cinq à huit semaines.

Le prix pour le cours complet est de Trente Dollars. Il n'y a aucune dépense extra, vu que tous les matériaux et instruments nécessaires sont fournis par le Collège.

Une ligne a été construite sur laquelle les élèves pourront pratiquer lorsqu'ils seront suffisamment avancés. Dans le cas de l'interruption des communications par la rupture des fils, les réparations sont conduites par un Professeur de Télégraphie sous les yeux des élèves, afin qu'ils puissent acquérir une connaissance réellement pratique de la science de la Télégraphie.

GEORGE E. DESBARATS, Propriétaire.

Montréal, Septembre 1871.

J. D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLEUR ET MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS. Ouvrages de luxe ainsi qu'ouvrages les plus communs, reliés à des prix très modérés. Les abonnés de l'Opinion Publique trouveront une bonne occasion de faire relier leur journal à bon marché. No. 36 RUE ST. VINCENT, MONTREAL. 1-52zz

LA PHARMACIE FRANCOISE No. 190, Rue St. Laurent, vis-à-vis le Marché, est sous la direction du Dr. S. Gauthier. (MÉDECIN-ACCOCHEUR.) Le Dr. Gauthier traite les Maladies des femmes et des enfants, les Maladies de la peau et les Maladies des voies urinaires. Résidence privée, No. 235, Rue St. Laurent, près la Rue Ste. Catherine. 2-18zz

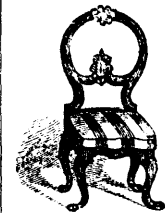
ON DEMANDE

DIX JEUNES GENS RESPECTABLES et trois DEMOISELLES pour se qualifier comme OPERATEURS TELEGRAPHIQUES. Pour les détails, voir l'annonce de l'Institut Télégraphique de la Puissance. Conditions: \$30 pour le cours complet, y compris l'usage des instruments et des fils télégraphiques. S'adresser à l'Institut Telegraphique de la Puissance, 89, rue St. Jacques, et au bureau du Canadian Illustrated News, Hearststone, et de l'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place-d'Armes, Montréal. 2-50tt.

A. BELANGER

MAGASIN DE

MEUBLES



276, Rue Notre-Dame

MONTREAL.

\$30,000 VALANT EN HARDES FAITES DRAPS, TWEEDS, CASHMIRE FRANÇAIS ET ANGLAIS NOUVELLEMENT IMPORTÉS A 20 POUR CENT AU-DESSOUS DE LA VALEUR ORDINAIRE VENEZ ET JUGEZ. L'on trouvera aussi chez le Soussigné une grande variété de CHEMISES, COLS, COLLETS, etc. A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS. R. DEZIEL, NO. 131, RUE ST. JOSEPH. Toute commande sera exécutée avec goût et promptitude 2-39zz

LES CLASSES DU SOIR

Sous le contrôle de l'Institut des Artisans Canadiens sont maintenant ouvertes L'ECOLE ST. JACQUES Coin des Rues St. Catherine et St. Denis; à L'ACADEMIE DE M. MAUFFETTE, 507, Rue St. Joseph, Coin de la Rue Guy; à L'ACADEMIE DE M. MARTINEAU, RUE FULCR.

Ces classes se font tous les soirs (le samedi excepté), de 7 heures à 9 heures. Les membres de l'Institut des Artisans Canadiens ont droit de les suivre sans payer. Pour ceux qui ne sont pas encore membres, il suffit de se présenter aux professeurs des différentes écoles, et de payer la faible contribution D'UNE PIASTRE POUR TOUTE L'ANNEE. Voici les matières qui sont enseignées dans ces classes:

- 1o. De tous les lettres jusqu'à la lecture courante, en anglais et en français;
2o. Lecture perfectionnée en français et en anglais;
3o. Arithmétique (depuis les chiffres jusqu'aux progressions géométriques inclusivement);
4o. Eléments de la Grammaire française et de la Grammaire anglaise;
5o. Traduction de l'anglais en français et du français en anglais;
6o. Tenu des Livres (partie simple et partie double);
7o. Dessin linéaire et Eléments de mesurage.
Les membres de l'Institut des Artisans Canadiens ont aussi le droit de suivre gratuitement les cours de dessin établis par la Chambre des Arts et Manufactures dans la bâtisse Pratt, No. 75, Rue St. Jacques. Ouvriers, profitez donc des avantages que vous offrent ces classes du soir, et commencez à les fréquenter dès à présent. C. D. THERIAULT, Secrétaire de l'Institut des Artisans Canadiens.

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE



NE FAILLI JAMAIS ET VENDUE CHEZ TOUS LES EPICIER-S RESPECTABLES. 2-33zz

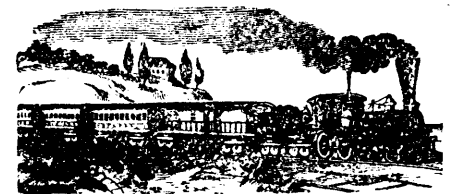
RÉFRIGÉRANTS PATENTÉS. DE \$8 A \$40.

Ces RÉFRIGÉRANTS ont plusieurs améliorations désirables qui ne peuvent être trouvées dans les autres, et comme nous avons employé les mêmes ouvriers pendant les dix dernières années, c'est une garantie de leur qualité. Nous avons en main un assortiment considérable de

POELES DE CUISINE. COUCHETTES EN FER. FONDS A RESSORTS DE TACHER. OBJETS EN ÉTAÏN ET VERNISSÉ. POTS A THÉ ET CAFÉ AMÉLIORÉS, ETC., ETC., ETC. Aussi, devant arriver dans quelques jours, un Stock considérable de COUCHETTES EN FER TRAVAILLÉ ANGLAIS. MEILLEUR ET CIE., 526, Rue Craig. 2-18zz

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa 29 Septembre 1871. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 13 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

THOMAS MUSSEN, Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom. TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry. ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 2-21zz



Compagnie du Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada. SERVICE AMÉLIORÉ DES TRAINS POUR L'ÉTÉ DE 1871. GRANDE AUGMENTATION DE VITESSE. Nouveaux Chars pour tous les Trains Express.

Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit: ALLANT A L'OUEST, Express de Jour pour Ogdensburgh, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'Ouest à 9.00 A.M. Express de Nuit do do do do 9.00 P.M. Train de la Malle pour Kingston, Toronto et les stations intermédiaires, 6.00 A.M. Train d'accommodement pour Brockville et les stations intermédiaires, 5.00 P.M. Train M6 do do do do 11.00 A.M. Trains pour Lachine à 7.00 A.M., 9 A.M., 12.00, (midi) 3.00 P.M., 5.00 P.M., et 6.15 P.M. Le train de 3.00 P.M. va à la frontière.

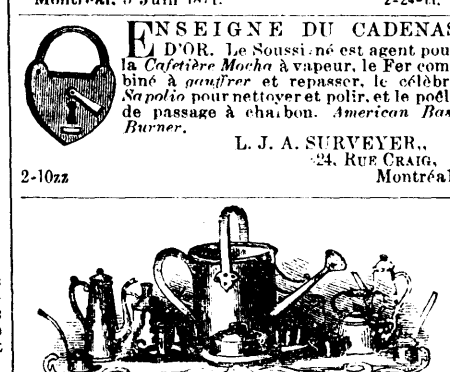
ALLANT AU SUD ET A L'EST. Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires, 7.00 A.M. Train Express pour Richmond, Québec et Rivière-du-Loup, 8.30 A.M. Express pour Boston via Vermont Central, 9.00 A.M. Express pour New-York et Boston via Vermont Central, 3.45 P.M. Express pour New-York via Rouse's Point et les steamers du Lac Champlain, 4.00 P.M. Train de la Malle pour Island Pond, Portland et Boston, 2.00 P.M. Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, et les Provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Coaticook et Norton Mills, seulement, à 10.30 P.M.

Il y aura des Chars Dorois Palais Pullman à tous les trains directs de jour et de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet. Comme la ponctualité dépend des connections avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des Trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des Stations aux heures nommées. Les steamers "CARLOTTA" ou "CHASE," laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les Samedis après-midi, à 4.00 heures p.m. Le confort est excellent pour les passagers et le fret. Le steamer Linda part de Portland pour Yarmouth, N. E., tous les samedis à 6.00 P.M. La Compagnie Internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et les Jaudis, à 6.00 heures p.m., pour St. Jean, N. B., &c., &c. On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie. Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires et au terminus du chemin, s'adresser au Bureau où l'on vend des billets, à la station Bonaventure ou au Bureau No. 39, Grand'Rue St. Jacques. C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant. 2-24-ff.

Montréal, 5 Juin 1871.

ENSEIGNE DU CADENAS D'OR. Le Soussigné est agent pour la Cafetière Mocha à vapeur, le Fer combiné à gaz pour nettoyer et polir, le célèbre Napolo pour nettoyer et polir, et le poêle de passage à charbon. American Base Burner. L. J. A. SURVEYER, 24, RUE CRAIG, Montréal. 2-10zz

ATELIERS DE FERBLANTIERS ET PLOMBIERS.—Enseigne de la grosse Cafetière rouge, 98 Rue St. Laurent. T. St. George continuera à prendre des commandes pour posage de tuyaux à gaz et à l'eau, pour ouvertures en ferblanc, tôle et ardoise; pour ouvrages à la campagne, aux églises, couvents, collèges et maisons particulières. Fournaises à air chaud posées d'après le système le plus connu. On trouvera chez le soussigné des réfrigérateurs améliorés. T. ST. GEORGE, 96, RUE ST. LAURENT. 2-24zz



LIBRAIRIE ET DÉPÔT DE JOURNAUX. SENÉCAL & CIE., 495, Rue Craig. Enseigne du grand livre, entre les rues St. Laurent et St. Dominique, Montréal. 2-10zz

NE S'ITES USAGE QU'EN DE L'EMPOIS DE GLENFIELD Grandement employé dans la BUANDERIE ROYALE D'ANGLETERRE, Et dans celle de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL DU CANADA. 1-47-zz

USINES A MÉTAUX DE LA PUISSANCE. ÉTABLIE 1828. CHARLES GARTH ET CIE., PLOMBIERS, OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR ET A GAZ FONDEURS DE LAITON, FINISSEURS, CHAUDRONNIERS ET MACHINISTES, ETC., ETC. Fabricants et Importateurs de CUIVRE A L'USAGE DES PLOMBIERS, DES MÉCANICIENS ET D'OUVRIERS EN APPAREILS A VAPEUR; USINE A CUIVRE A FER; APPAREILS A GAZ ET A VAPEUR, ETC., ETC. Toutes sortes d'ouvrages pour Usines à Gaz, Etablissements Hydrauliques, Distilleries et Brasseries, Rajouteries, Phares, etc., etc. —Aussi: On entreprend de faire chauffer les Bâtiments publics et privés, les Usines, les Serres, etc., par le moyen de l'appareil à l'Eau Chaude Patenté de GARTH, l'appareil à Vapeur de Basse Pression de GOLD, avec les Derniers Perfectionnements, et par la Vapeur à Haute Pression en Tuyaux droits et repliés. En vente aux plus bas prix, toutes sortes de Gase-liers, Tasseaux, Pendants, Abat-jours, etc.; Tuyaux en Fer Travailés, avec appareils de Fer Malléable et Fondu pour l'Eau, la Vapeur ou le Gaz. Bureau et Usine, Nos. 536 à 542, Rue Craig, 1-47-zz MONTREAL.

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS. SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an. PAR NUMERO..... 10 Centins.

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Port: 5 centins par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Editeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance. AGENCE GENERALE: 1--COTE DE LA PLACE D'ARMES--1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319--RUE ST. ANTOINE--319

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY. LES effets de la Gomme d'Epinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchitis, etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées. Prix: 5 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL. 2-24zz (Etabli en 1859.)

AVIS AUX CONTRACTEURS. DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné endossées "Soumissions pour le canal Welland" seront reçues à ce bureau jusqu'à MIDI, MERCREDI, le 25ème jour d'Octobre prochain, pour l'exécution des ouvrages suivants sur le CANAL WELAND: 1er. Construction d'un quai, et le creusage du Hâvre du Port Dalhousie. 2nd. Eclairer le Banc Est du "Deep Cut" entre Allanburgh et Port Robinson. 3me. Creuser et élargir le Hâvre au Port Colborne. On peut voir les plans et spécifications à ce Bureau ou au Bureau du Canal Welland, Ste. Catherine (où l'on peut obtenir des formes de soumissions) et après MARDI, le 10ème jour d'Octobre prochain. Les signatures de deux personnes solvables, qui deviendront sûretés pour la due exécution du Contrat devront être attachées à chaque soumission. Le Département ne s'oblige pas néanmoins à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, } Ottawa, 16 Septembre, 1871. } 2-39cc

LIBRAIRIE ET DÉPÔT DE JOURNAUX. SENÉCAL & CIE., 495, Rue Craig. Enseigne du grand livre, entre les rues St. Laurent et St. Dominique, Montréal. 2-10zz

LAURENCELLE & VARY. FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT Pour Dames et Messieurs. CHAUSSURES FAITES A ORDRE. Importateurs de Chaussures Anglaises et Françaises de première qualité. Ont constamment en mains des chaussures à semelle de Liège, etc., etc. No. 303, RUE NOTRE-DAME. 2-31zz

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.